

# **Profil de la pauvreté, 1994**

**Rapport du  
Conseil national du bien-être social**

**Printemps 1996**

**Canada**

**PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1994**

**Rapport du  
Conseil national du bien-être social**

**Printemps 1996**

---

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social  
2<sup>e</sup> étage, 1010 rue Somerset ouest  
Ottawa K1A 0J9  
(613) 957-2961  
Télécopieur (613) 597-0680

Also available in English under the title:

Poverty Profile 1994

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1996  
N° de cat. H67-1/4-1994F  
ISBN 0-662-81014-7

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1
MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS .....	4
LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES .....	10
Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes individuellement .....	10
Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules .....	15
LA SITUATION SELON LES PROVINCES .....	22
LA SITUATION EN 1994 .....	34
Type de famille .....	34
Autres différences par âge, sexe et type de famille .....	36
Travail .....	39
Nombre et âge des enfants .....	42
Niveau de scolarité .....	44
Propriétaires et locataires .....	48
Année d'immigration .....	50
Région de résidence .....	51
DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ .....	53
LES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU .....	62
EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS .....	73
Les petits salariés .....	73
Les enfants .....	76
Les femmes .....	85
Les personnes âgées .....	88
CONCLUSION .....	90
RENOIS .....	92
ANNEXE A .....	93
ANNEXE B .....	94

## INTRODUCTION

Les Nations Unies ont désigné l'an 1996 comme l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. D'après les statistiques les plus récentes, le Canada a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre ce but. Près de 4,8 millions d'enfants, de femmes et d'hommes (un Canadien sur six) vivaient dans la pauvreté en 1994, et le taux de pauvreté au niveau national était de 16,6 p. 100. Dans un pays aussi riche que le Canada, ces chiffres révèlent que les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux successifs ne sont pas parvenus à assurer le bien-être d'une partie importante de la population qui les a élus pour la servir.

Le Profil de la pauvreté, 1994 est le plus récent d'une série de rapports annuels publiés par le Conseil national du bien-être social, qui se fondent sur des renseignements factuels recueillis par Statistique Canada. Il comprend de nombreuses statistiques pour l'année 1994 ainsi que des tendances depuis 1980.

Comme par les années passées, les familles monoparentales dirigées par la mère et les personnes seules ou vivant à l'extérieur de leur famille faisaient partie des groupes de Canadiens qui couraient le plus de risques d'être pauvres.

Les mères seules ont affiché des taux de pauvreté de beaucoup supérieurs à celui des familles biparentales. En 1994, le taux de pauvreté des mères seules de moins de 65 ans, avec des enfants de moins de 18 ans, était de 57,3 p. 100. Pour celles qui avaient moins de 25 ans, il était de 89,6 p. 100, et pour celles qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, il se chiffrait à 82,3 p. 100. Enfin, pour les mères seules ayant des enfants de moins de sept ans, le taux de pauvreté pouvait grimper jusqu'à 82,8 p. 100.

En 1994, chez les femmes et les hommes seuls de 65 ans et plus, le taux de pauvreté a atteint son point le plus bas, mais il est resté quand même de beaucoup supérieur au taux de 6,8 p. 100 applicable aux couples de personnes âgées. Il était de 44,1 p. 100 pour les femmes seules et âgées, comparativement à 25,2 p. 100 pour les hommes dans la même situation.

Avec un taux de pauvreté de 63,8 p. 100 en 1994, les personnes seules de moins de 25 ans se sont trouvées dans une situation encore plus alarmante.

Un examen des sommes d'argent sur lesquelles les pauvres devaient compter pour vivre, donne un tableau tout aussi déprimant. Un total de 226 000 familles et de 367 000 personnes seules ont dû, en 1994, vivre avec des revenus qui n'arrivaient même pas à la moitié du seuil de pauvreté.

En dépit de ces sombres réalités, il n'est pas utopique de penser à gagner la guerre contre la pauvreté. Statistique Canada estime qu'il en aurait coûté 15,2 milliards de dollars en 1994 pour faire sortir tous les pauvres de leur condition. La somme est énorme, mais certainement pas exagérée dans un pays où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont dépensé quelque 350 milliards de dollars en 1994 et où la valeur de tous les biens et services produits ont dépassé les 750 milliards de dollars.

De meilleures possibilités d'emploi, de meilleurs programmes de soutien du revenu et de meilleurs programmes de pensions aideraient à fermer l'écart de pauvreté.

L'édition 1994 du Profil de la pauvreté comporte de nouveaux tableaux qui donnent une image plus claire de la répartition des revenus au Canada, c'est-à-dire entre les personnes vivant bien au-dessous du seuil de pauvreté et celles qui se trouvent bien au-dessus. D'autres nouveaux tableaux se concentrent sur les Canadiennes et Canadiens de moins de 65 ans et mettent en évidence l'importance relative des gains, de l'assurance-chômage et du bien-être social comme principales sources de revenu pour les pauvres. Une deuxième annexe a été ajoutée. Elle donne des renseignements détaillés sur la pauvreté dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et dans l'Ouest.

À l'instar de ses prédécesseurs, le Profil de la pauvreté, 1994 indique les segments de la population canadienne qui sont pauvres, sans s'attarder cependant sur les causes de cette pauvreté, dont les plus communes sont la perte d'un emploi, d'un conjoint ou d'une conjointe, ou de la santé.

Ce rapport est une analyse des faits plutôt qu'un plan cadre d'élimination de la pauvreté; il ne contient pas non plus de recommandations particulières pour lutter contre ce fléau. Au cours des années, le Conseil national du bien-être social a publié de nombreux autres rapports remplis de propositions en ce domaine, notamment Plans pour la réforme de la sécurité sociale,

Comment combattre la pauvreté chez les enfants, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard, Le bien-être social au Canada : un filet de sécurité troué, et Réforme des pensions.

Finalement, précisons que les données sur la pauvreté rassemblées par Statistique Canada fournissent un aperçu pour une année seulement. Elles n'indiquent pas si le nombre de personnes qui étaient pauvres en 1994 l'étaient aussi avant, ni combien de temps elles resteraient vraisemblablement dans cette pénible situation. Il existe relativement peu de renseignements fiables indiquant combien de temps des personnes vivent dans la pauvreté au Canada, mais une étude effectuée en 1992 par le Conseil économique du Canada a estimé qu'au moins un Canadien sur trois est pauvre à un moment donné de sa vie active.<sup>1</sup>

En dépit de ces limites, le Conseil national du bien-être social pense que le Profil de la pauvreté, 1994 jettera un peu de lumière sur un sujet qui est beaucoup discuté mais peu compris. Les mythes et les stéréotypes entourant la pauvreté et les pauvres sont profondément ancrés dans notre société. Nous espérons que ce rapport aidera à faire disparaître ces fausses conceptions et permettra de faire mieux comprendre la situation des millions de personnes qui n'ont pas leur part de l'abondante richesse dont le Canada regorge.

## MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Tous les ans, Statistique Canada réalise une enquête sur les ménages connue sous le nom d'Enquête sur les finances des consommateurs, afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête sur laquelle repose le présent rapport a été menée en avril 1995, sur un échantillon de 37 594 ménages choisis dans toutes les régions du pays, sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et à l'exclusion des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans des établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1994.

Statistique Canada a publié les résultats dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1994. Le présent rapport puise beaucoup de renseignements dans cette publication et dans un fascicule l'accompagnant intitulé Personnes à faible revenu, 1980-1990. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Kevin Bishop et Mme Edith Lamoureux de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu de Statistique Canada. On désigne par «seuils de faible revenu» les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, logement et vêtements représentent une part disproportionnée des dépenses des ménages. Au fil des ans, le Bureau a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer à 20 p. 100 cette part supplémentaire. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a déduit que les Canadiens et Canadiennes ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. 100 ou plus du leur aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de



la collectivité en zone rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à 35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1994 sont dits «seuils de faible revenu ayant pour base 1986» pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements. Les 35 seuils de faible revenu pour 1994 sont présentés au tableau 1, ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1995 et les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1996 figurent sur l'annexe A.

<b>SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (BASE DE 1986) POUR 1994</b>					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	15 479 \$	13 596 \$	13 282 \$	12 108 \$	10 538 \$
2	20 981 \$	18 430 \$	18 004 \$	16 411 \$	14 286 \$
3	26 670 \$	23 426 \$	22 844 \$	20 860 \$	18 157 \$
4	30 708 \$	26 969 \$	26 348 \$	24 019 \$	20 905 \$
5	33 550 \$	29 467 \$	28 787 \$	26 242 \$	22 841 \$
6	36 419 \$	31 983 \$	31 246 \$	28 483 \$	24 792 \$
7 et plus	39 169 \$	34 403 \$	33 609 \$	30 638 \$	26 666 \$

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu, et le Bureau a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992 comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992. Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans

le présent rapport se fondant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1986», elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1992».<sup>2</sup>

Pour l'instant, le Conseil national du bien-être social a l'intention de continuer à utiliser les seuils de pauvreté ayant pour base 1986. Il les a utilisés dans d'autres rapports récents, et un changement d'année de référence pourrait être déroutant pour les lecteurs.

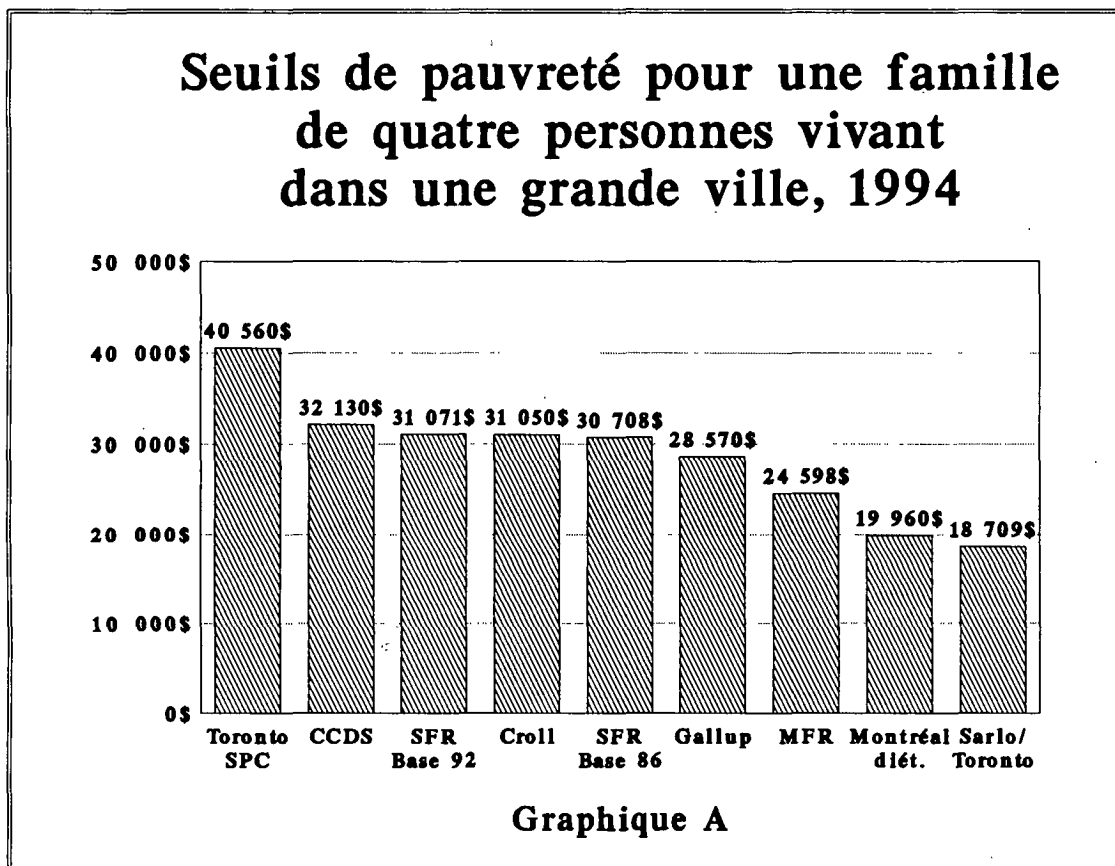
Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes de «pauvre» et de «faible revenu». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

Le graphique A montre les seuils de faible revenu (SFR) ayant pour base 1986 et 1992; ils ont été établis par Statistique Canada, de même que sept autres seuils de pauvreté qui figurent parfois dans des rapports publiés.<sup>3</sup> La plupart des seuils se classent dans un spectre intermédiaire allant de 28 570 \$ à 32 130 \$ pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville en 1994. Un seuil est beaucoup plus élevé que les autres et trois sont beaucoup plus bas.

«Toronto SPC», qui identifie la première barre du graphique A, fait référence aux guides budgétaires publiés par le Metropolitan Toronto Social Planning Council, documents mis à jour selon les données de 1994. «CCDS» fait référence aux lignes directrices sur les revenus, publiées par le Conseil canadien de développement social, fondées sur la moitié du revenu familial moyen. Ce seuil ne varie pas d'une région du pays à une autre. La barre intitulée «Croll» découle d'un calcul effectué en suivant la méthodologie proposée pour la première fois en 1971 par un comité spécial du Sénat sur la pauvreté présidé par le sénateur David Croll. La barre «Gallup» est une mise à jour des réponses à un sondage d'opinion publique où l'on demandait : «Quel revenu minimal hebdomadaire faut-il pour une famille de quatre personnes

constituée de deux adultes et de deux enfants?» «MFR» signifie «mesure de faible revenu». Cette mesure établie par Statistique Canada est une mesure de rechange basée sur une demie de la médiane du revenu de l'unité familiale et qui ne tient pas compte des variations géographiques. «Montréal diét.» fait référence au revenu nécessaire pour avoir un niveau minimum adéquat de vie; ce revenu est calculé par le Dispensaire diététique de Montréal. Ce groupe a aussi élaboré des lignes directrices sur les besoins essentiels qui visent strictement l'aide à court terme et sont un peu plus basses. «Sarlo/Toronto» correspond au seuil de pauvreté pour Toronto, calculé en 1992 par le professeur Christopher A. Sarlo, et mis à jour par le Conseil national du bien-être social. Le professeur Sarlo a aussi établi des «seuils de confort social» qui sont deux fois plus élevés que ses seuils de pauvreté.



Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme «un groupe de personnes

qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption». La plupart des données présentées dans ce rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent en-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même pour les personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules entrant dans la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1994, il y avait 317 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans. Le nombre total de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans était estimé à 554 000. Donc, le taux de pauvreté pour 1994 est de 317 000 divisé par 554 000, soit 57,3 p. 100.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois employées à la place de «taux de pauvreté». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent gagné par tous les membres d'une famille âgés de 15 ans ou plus, soit les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple, la Prestation fiscale pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions et les revenus divers (les bourses d'études et les pensions alimentaires, par exemple). Sont exclus les sommes gagnées ou perdues au jeu, les plus-values et moins-values, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les emprunts contractés ou remboursés, les règlements forfaitaires versés par des assurances et les revenus en nature.

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de «gains» plutôt que de «revenu», et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

Statistique Canada a révisé ses données sur le faible revenu pour la période de 1980 à 1993 dans la version de 1994 de Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu. Les révisions incluent la modification des estimations démographiques en fonction de la base de données du recensement de 1991, l'ajustement des estimations pour corriger l'insuffisance de la couverture, et la prise en compte, dans les enquêtes effectuées par le Bureau, des résidents non permanents qui sont physiquement présents au Canada.

Le Conseil national du bien-être social a décidé de continuer à utiliser les données qui ont été publiées les années précédentes. Les révisions ont peu d'incidence sur les taux de pauvreté, mais elles tendent à augmenter légèrement le nombre de pauvres.

## **LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES**

Le Canada a finalement franchi un cap en 1994, lorsque de nombreux taux de pauvreté ont chuté pour la première fois depuis la récession de 1990-1991. Cependant, la plupart des baisses ont été modestes, et les taux de 1994 sont généralement supérieurs aux taux antérieurs à la récession publiés pour 1989.

Entre 1993 et 1994, les taux de pauvreté applicables à l'ensemble de la population, aux enfants et aux personnes âgées, ont légèrement faibli. La tendance à la baisse à long terme s'est poursuivie chez les personnes âgées après une hausse non expliquée en 1993. Pour ces dernières, la plupart des chiffres de 1994 n'ont jamais été aussi bas.

Les taux de pauvreté des familles ont baissé en 1994, mais pour les personnes seules, ils ont fluctué. La hausse la plus remarquable a été le bond qu'a effectué le taux applicable aux femmes seules de moins de 65 ans, qui est passé de 37,9 p. 100 en 1993 à 42,6 p. 100 en 1994, record non égalé en 15 ans.

Le présent chapitre donne les grandes tendances nationales de 1980 à 1994 en se servant de deux types de mesures. La première consiste à considérer les Canadiens et Canadiennes individuellement; la seconde les classe en deux catégories, soit les membres d'une famille et les personnes vivant seules.

### **Tendances de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes, individuellement**

L'une des catégories de données publiées par Statistique Canada indique le nombre de pauvres et les tendances de la pauvreté au niveau personnel (tableau 2). En 1980, on dénombrait un peu plus de 3,6 millions de personnes vivant dans la pauvreté, et le taux de pauvreté était de 15,3 p. 100. Ces deux chiffres ont augmenté après la récession de 1981-1982, puis ont baissé peu à peu jusqu'en 1989, et ont recommencé à augmenter en 1990. En 1994, on comptait presque 4,8 millions de pauvres au Canada et le taux de pauvreté atteignait 16,6 p. 100.

**TABLEAU 2**  
**TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS**

	Nombre de personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	15,3 %
1981	3 643 000	15,3 %
1982	3 951 000	16,4 %
1983	4 406 000	18,2 %
1984	4 397 000	18,1 %
1985	4 170 000	17,0 %
1986	3 976 000	16,0 %
1987	3 912 000	15,6 %
1988	3 744 000	14,8 %
1989	3 487 000	13,6 %
1990	3 821 000	14,6 %
1991	4 227 000	16,0 %
1992	4 320 000	16,1 %
1993	4 775 000	17,4 %
1994	4 795 000	16,6 %

Nombre des autres statistiques de la pauvreté suivent la même courbe générale que les chiffres concernant l'ensemble de la population. Ainsi, la pauvreté chez les enfants s'est accentuée au début des années 1980 (tableau 3). En 1984, plus de 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivaient dans la pauvreté et le taux de pauvreté chez les enfants était de 19,6 p. 100. Ensuite, ces chiffres ont diminué jusqu'en 1989, puis sont repartis à la hausse. En 1994, on dénombrait plus de 1,3 million d'enfants pauvres et le taux de pauvreté était de 19,1 p. 100.

**TABLEAU 3**  
**TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS**

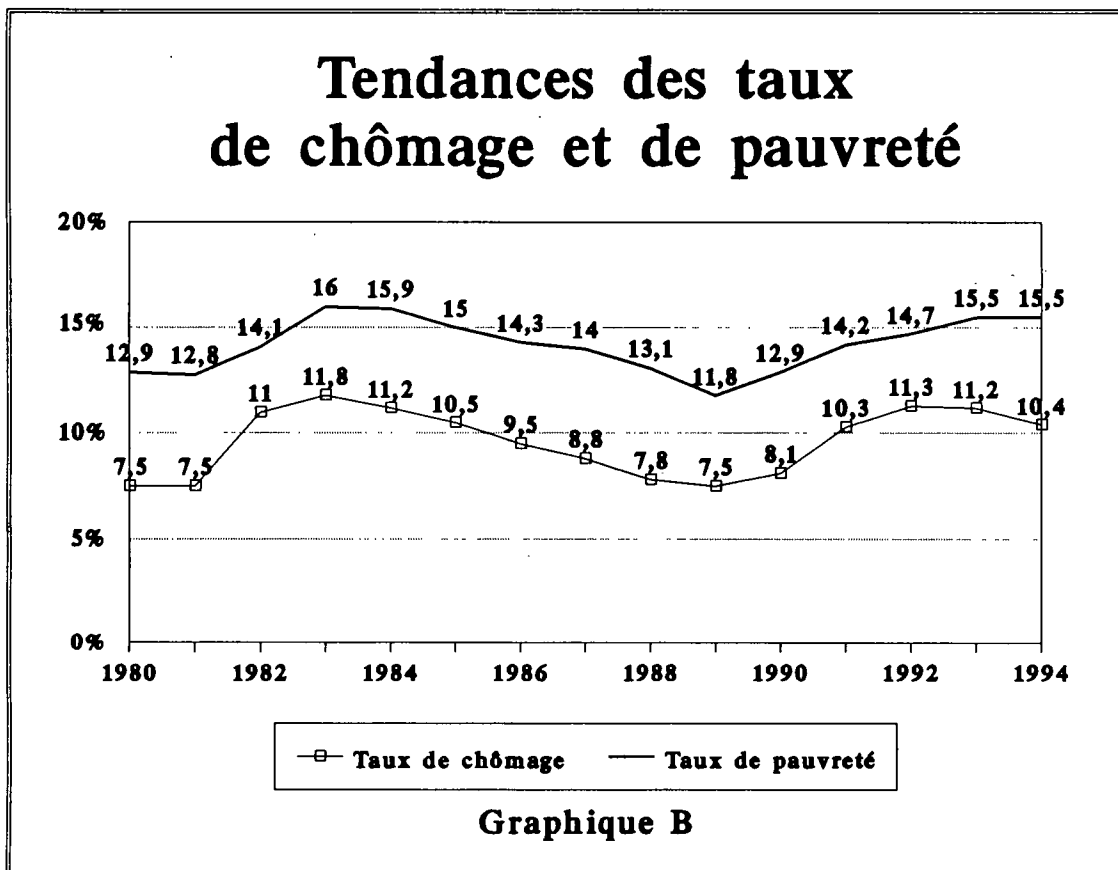
	Nombre d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	984 000	14,9 %
1981	998 000	15,2 %
1982	1 155 000	17,8 %
1983	1 221 000	19,0 %
1984	1 253 000	19,6 %
1985	1 165 000	18,3 %
1986	1 086 000	17,0 %
1987	1 057 000	16,6 %
1988	987 000	15,4 %
1989	934 000	14,5 %
1990	1 105 000	16,9 %
1991	1 210 000	18,3 %
1992	1 218 000	18,2 %
1993	1 415 000	20,8 %
1994	1 334 000	19,1 %

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans ce rapport.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et l'une des principales raisons de cette pauvreté est la pénurie de bons emplois. Il n'est donc pas étonnant de constater que les taux de pauvreté parmi les adultes de moins de 65 ans suivent le taux de chômage dans son évolution.



Le graphique B présente deux courbes, celle du taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans ou plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 65 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active. On voit que les deux courbes restent parallèles dans les phases ascendantes et descendantes. En 1980, le taux de chômage était de 7,5 p. 100 et le taux de pauvreté dans le groupe des 18 à 65 ans, de 12,9 p. 100. En 1994, ces taux s'établissaient à 10,4 p. 100 et 15,5 p. 100 respectivement.



Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans le groupe des 65 ans et plus en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

**TABLEAU 4**  
**TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES**

	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	731 000	33,6 %
1981	733 000	33,0 %
1982	648 000	28,5 %
1983	719 000	30,9 %
1984	669 000	27,9 %
1985	669 000	27,0 %
1986	637 000	24,9 %
1987	627 000	23,8 %
1988	634 000	23,4 %
1989	599 000	21,4 %
1990	554 000	19,3 %
1991	590 000	20,0 %
1992	564 000	18,6 %
1993	636 000	20,5 %
1994	567 000	17,2 %

Les pensions se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années et cela transparait dans les taux de pauvreté et dans le nombre de pauvres parmi les personnes âgées, qui ne cessent de baisser, à un rythme plus ou moins régulier, depuis la première publication de statistiques sur la pauvreté au Canada, en 1969.

Le tableau 4 fait état de cette baisse à long terme du taux de pauvreté. On a assisté à l'occasion à des augmentations de la pauvreté, pour une année par rapport à une autre, mais la

tendance générale a été à la baisse. Le nombre de personnes âgées pauvres est passé de 731 000 en 1980 à 567 000 en 1994, et le taux de pauvreté a décliné, pour passer de 33,6 p. 100 en 1980 à 17,2 p. 100 en 1994, ce qui constitue un record à la baisse.

### **Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules**

Les statistiques de la pauvreté chez les Canadiens et Canadiennes individuellement donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation de la population par catégories - familles et personnes seules - comme au tableau 5 à la page suivante.

On remarque que, de 1980 à 1994, les taux de pauvreté pour les personnes seules sont, grosso modo, trois fois plus élevés que ceux correspondant aux familles. En 1994, par exemple, le taux de pauvreté relatif aux familles a fait un bond à 13,7 p. 100, et celui des personnes seules est passé à 37 p. 100.

L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté relatifs aux familles sont toujours nettement inférieurs à ceux se rapportant aux personnes seules, c'est que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux époux ont travaillé en dehors du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus des pensions de Sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

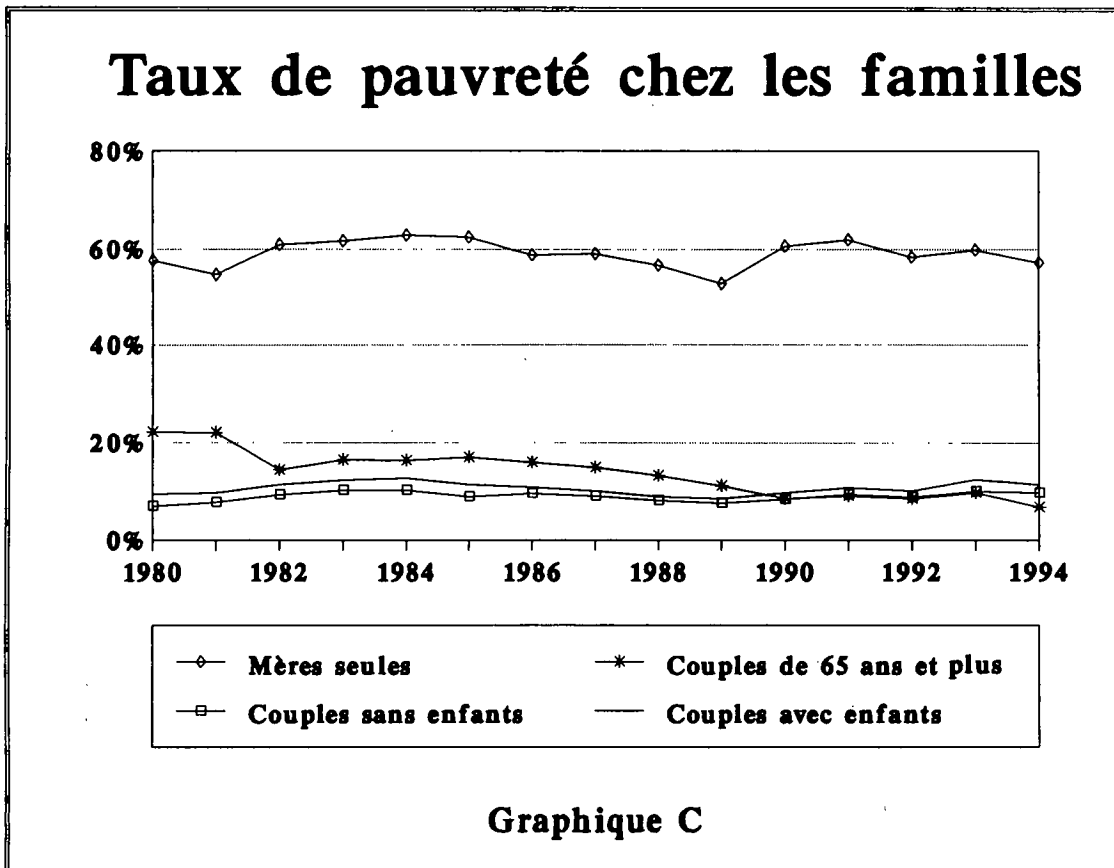
**TABLEAU 5**  
**TENDANCES DE LA PAUVRETÉ - FAMILLES ET PERSONNES SEULES**

	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres vivant seuls	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2 %	1 013 000	41,4 %
1981	832 000	13,0 %	1 010 000	40,3 %
1982	905 000	14,0 %	1 034 000	40,2 %
1983	1 007 000	15,3 %	1 183 000	44,9 %
1984	1 032 000	15,6 %	1 118 000	41,3 %
1985	963 000	14,3 %	1 136 000	40,8 %
1986	924 000	13,6 %	1 112 000	38,3 %
1987	895 000	13,1 %	1 137 000	37,5 %
1988	851 000	12,2 %	1 172 000	37,7 %
1989	786 000	11,1 %	1 100 000	34,4 %
1990	874 000	12,1 %	1 123 000	34,1 %
1991	949 000	13,1 %	1 258 000	36,5 %
1992	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %
1993	1 116 000	14,8 %	1 306 000	37,1 %
1994	1 108 000	13,7 %	1 421 000	37,0 %

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories - que nous appelons «types de famille», faute de mieux. Voici les quatre sous-catégories de familles : couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus; couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; couples mariés de moins de 65 ans, sans enfants de moins de 18 ans; et mères seules âgées de

moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1994, ces sous-catégories représentaient à elles quatre 82 p. 100 des familles pauvres. Entraient dans les 18 p. 100 le restant des types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants tous âgés de plus de 18 ans; les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants; et l'unité familiale constituée de frères et sœurs vivant sous le même toit. Voici les quatre sous-catégories de personnes seules : les hommes seuls de moins de 65 ans; les hommes seuls âgés de 65 ans et plus; les femmes seules de moins de 65 ans; et les femmes seules âgées de 65 ans et plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième pension devient évidente lorsque l'on examine les statistiques de la pauvreté des quatre sous-catégories familiales présentées au graphique C. Indépendamment de l'âge des conjoints ou qu'il reste ou pas des enfants dans le foyer, les taux de pauvreté sont tous faibles pour les couples mariés. Dans le cas des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, ils sont incroyablement élevés.



Les taux de pauvreté réels par année, de 1980 à 1994, pour les quatre types de familles sont donnés au tableau 6.

<b>TABLEAU 6</b>				
<b>TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES, 1980-1994</b>				
	Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	Couples de 65 ans et plus	Couples de moins de 65 ans sans enfants	Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans
1980	57,7 %	22,2 %	6,9 %	9,4 %
1981	54,8 %	22,1 %	7,7 %	9,7 %
1982	60,9 %	14,4 %	9,2 %	11,3 %
1983	61,7 %	16,4 %	10,2 %	12,3 %
1984	62,8 %	16,3 %	10,2 %	12,6 %
1985	62,5 %	16,9 %	8,9 %	11,3 %
1986	58,8 %	15,9 %	9,5 %	10,8 %
1987	59,0 %	14,9 %	9,0 %	10,1 %
1988	56,7 %	13,2 %	8,1 %	8,9 %
1989	52,9 %	11,1 %	7,6 %	8,5 %
1990	60,6 %	8,5 %	8,3 %	9,6 %
1991	61,9 %	9,0 %	9,3 %	10,7 %
1992	58,4 %	8,5 %	8,8 %	10,1 %
1993	59,8 %	9,7 %	9,9 %	12,4 %
1994	57,3 %	6,8 %	9,7 %	11,3 %

Dans le cas des mères seules, les taux sont restés élevés pendant toute la période, sans exception. Le plus haut, enregistré en 1984, était de 62,8 p. 100, et le plus bas, enregistré en 1989, de 52,9 p. 100. À titre de comparaison, le taux de pauvreté pour ce qui est des pères seuls de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, était de 33,1 p. 100 en 1994, le deuxième taux le plus élevé enregistré durant cette période. Le plus faible était de 18 p. 100, en 1987.

Quant aux couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus, les taux de pauvreté les concernant ont chuté en passant de 22,2 p. 100 en 1980 à un taux record de 6,8 p. 100 en 1994.

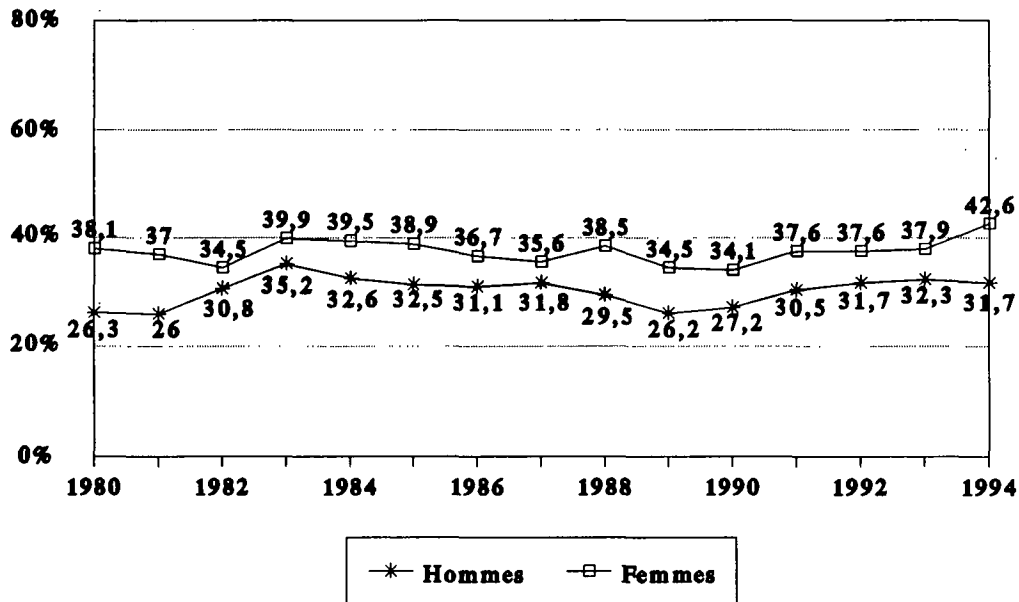
Les taux de pauvreté pour les couples dans lesquels le chef de famille est âgé de moins de 65 ans ont suivi les aléas de l'économie. Ils étaient relativement faibles pour les couples ayant des enfants de moins de 18 ans et pour ceux n'ayant pas d'enfant, encore que pour ces derniers, les taux aient toujours été inférieurs.

Dans le cas des personnes seules, les taux de pauvreté ont beaucoup varié au fil des ans entre les quatre sous-catégories, selon l'âge et le sexe. Dans toutes, ils sont sensiblement supérieurs à ceux des couples mariés, même s'ils restent très éloignés de ceux des familles monoparentales dirigées par la mère.

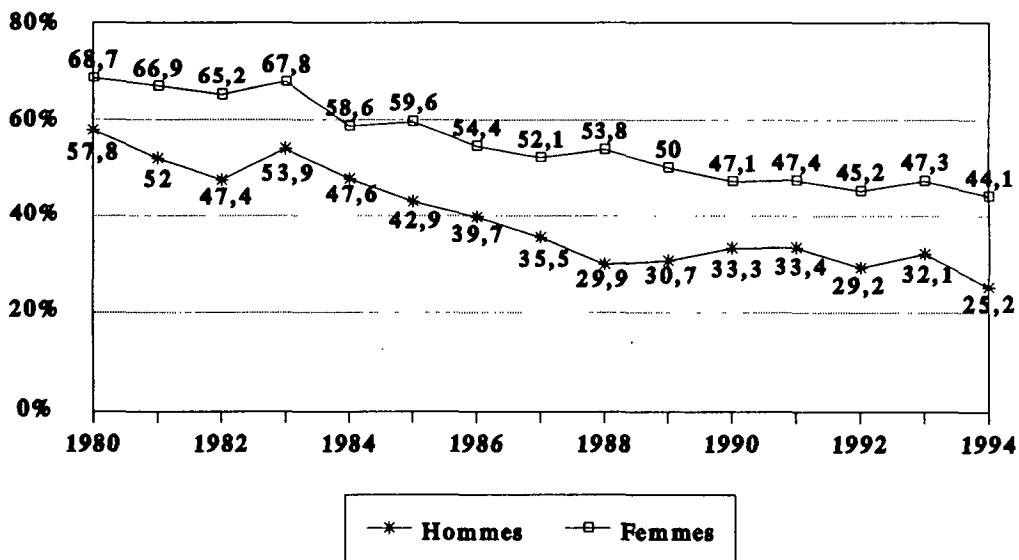
Les taux de pauvreté chez les personnes seules des deux sexes âgées de moins de 65 ans et chez celles âgées de plus de 65 ans figurent au graphique D à la page suivante. En ce qui concerne le premier groupe, ils ont tendance à suivre l'évolution du chômage, tandis que dans le cas du deuxième groupe, ils ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté a été de 38,1 p. 100 en 1980 et de 37,9 p. 100 en 1993 avant de grimper, en 1994, à 42,6 p. 100, niveau jamais atteint en 15 ans. Pour les hommes, ces chiffres étaient de 26,3 p. 100 en 1980, 32,3 p. 100 en 1993 et 31,7 p. 100 en 1994. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important entre les hommes et les femmes, soit 11,8 points, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible, soit 3,7 points.

## Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



## Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique D



Dans le cas des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules, le taux de pauvreté parmi les femmes est tombé de 68,7 p. 100 en 1980 à 44,1 p. 100 en 1994. Du côté des hommes, il a baissé de 57,8 p. 100 en 1980 au chiffre record de 25,2 p. 100 en 1994. L'écart entre les hommes et les femmes a été le plus faible en 1980 avec 10,9 points, et le plus important en 1988, avec 23,9 points.

## LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Où que l'on se trouve au Canada, les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Au tableau 7 sont présentées les statistiques provinciales de 1994 pour les catégories suivantes : familles, personnes seules et ensemble de la population.

**TABLEAU 7**  
**PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1994**

	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	30 000	18,4%	13 000	38,2%	110 000	19,1%
Île-du-Prince-Édouard	3 000	7,9%	5 000	28,2%	14 000	10,5%
Nouvelle-Écosse	39 000	14,5%	41 000	38,3%	157 000	17,0%
Nouveau-Brunswick	29 000	13,5%	31 000	35,8%	115 000	15,5%
Québec	344 000	16,8%	463 000	45,5%	1 453 000	20,2%
Ontario	362 000	11,8%	420 000	31,6%	1 541 000	14,1%
Manitoba	41 000	13,6%	63 000	43,5%	198 000	18,4%
Saskatchewan	37 000	13,5%	42 000	32,9%	165 000	17,0%
Alberta	95 000	13,1%	125 000	33,6%	425 000	15,9%
Colombie-Britannique	126 000	12,6%	216 000	36,4%	617 000	16,9%
Canada	1 108 000	13,7%	1 421 000	37,0%	4 795 000	16,6%

Pour ce qui est des familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 7,9 p. 100, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à un maximum de 18,4 p. 100, à Terre-Neuve. L'écart est encore plus grand côté personnes seules puisque l'on a de 28,2 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, à 45,5 p. 100 au Québec. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 10,5 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 20,2 p. 100 au Québec.

Entre 1993 et 1994, les taux de pauvreté ont baissé au Québec, en Ontario et dans les quatre provinces de l'Ouest, alors qu'ils ont augmenté à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Ils n'ont pas bougé en Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne les personnes seules, les taux de pauvreté ont enregistré une baisse à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta, alors qu'ils ont grimpé en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

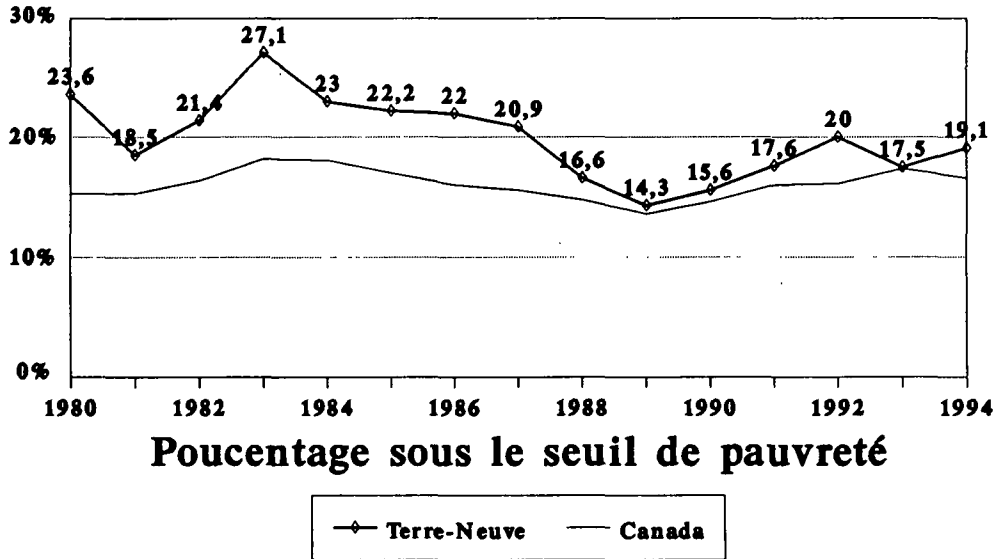
Pour l'ensemble de la population, les taux de pauvreté ont baissé au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique; ils sont restés stables en Saskatchewan et ont augmenté dans les quatre provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

Les dix pages qui suivent illustrent au moyen de graphiques détaillés les tendances de la pauvreté dans les provinces. La moitié supérieure des graphiques décrit les taux de pauvreté par province pour l'ensemble de la population, de 1980 à 1994. La ligne ponctuée de losanges accompagnés de pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Pour des fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne afin d'éviter toute confusion lorsque les lignes se rapprochent. La moitié inférieure expose les taux de pauvreté des familles et des personnes seules pour la période allant de 1980 à 1994. Les lignes qui ne comportent ni losanges ni pourcentages représentent les tendances nationales.

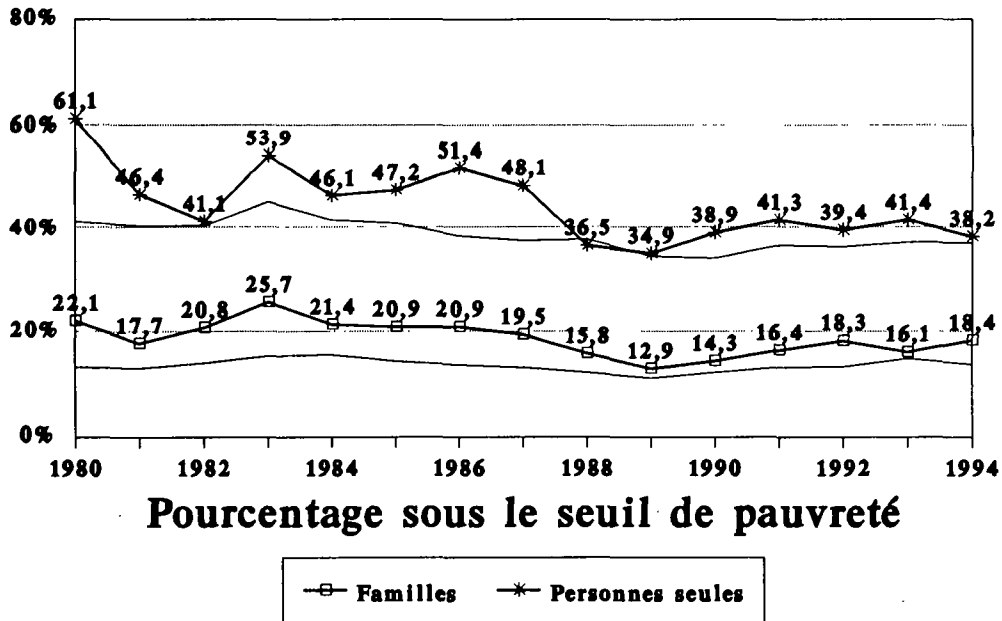
Ce sont les deux provinces les plus peuplées qui présentent les taux les plus constants pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté de l'Ontario, qui sont parmi les plus faibles au Canada, sont restés nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période. Ceux du Québec sont parmi les plus élevés et ils restent nettement supérieurs à la moyenne. La constance était beaucoup moindre ailleurs.

# Terre-Neuve

## Tendances des taux - personnes



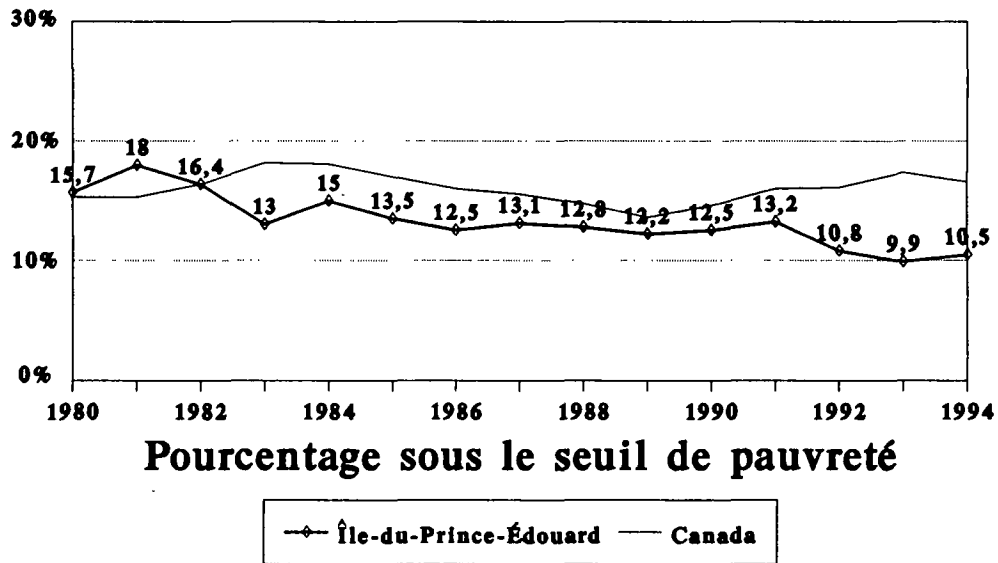
## Familles et personnes seules



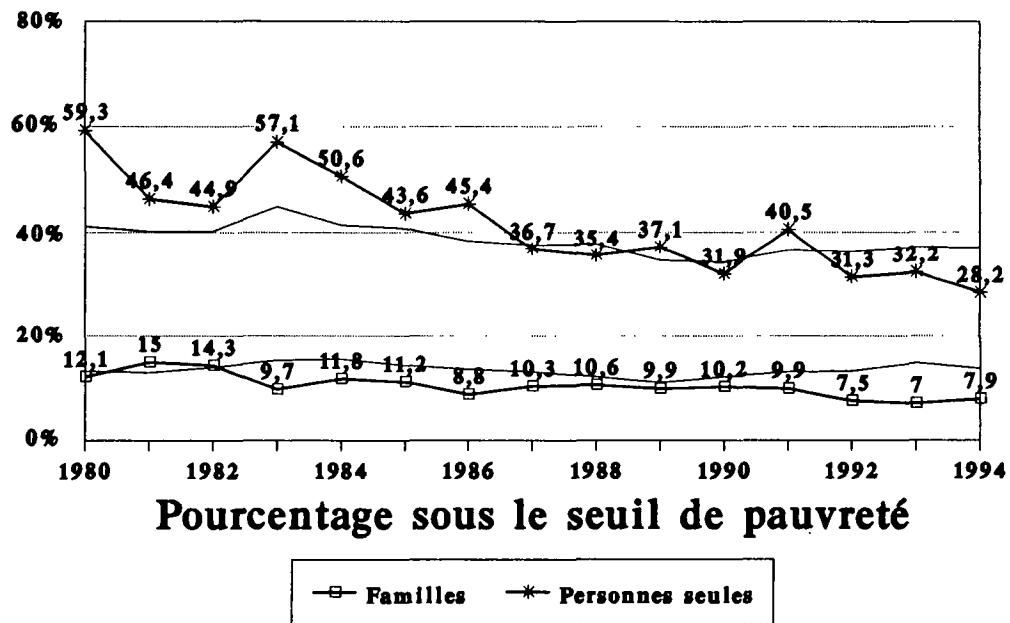
Graphique E

# Île-du-Prince-Édouard

## Tendances des taux - personnes



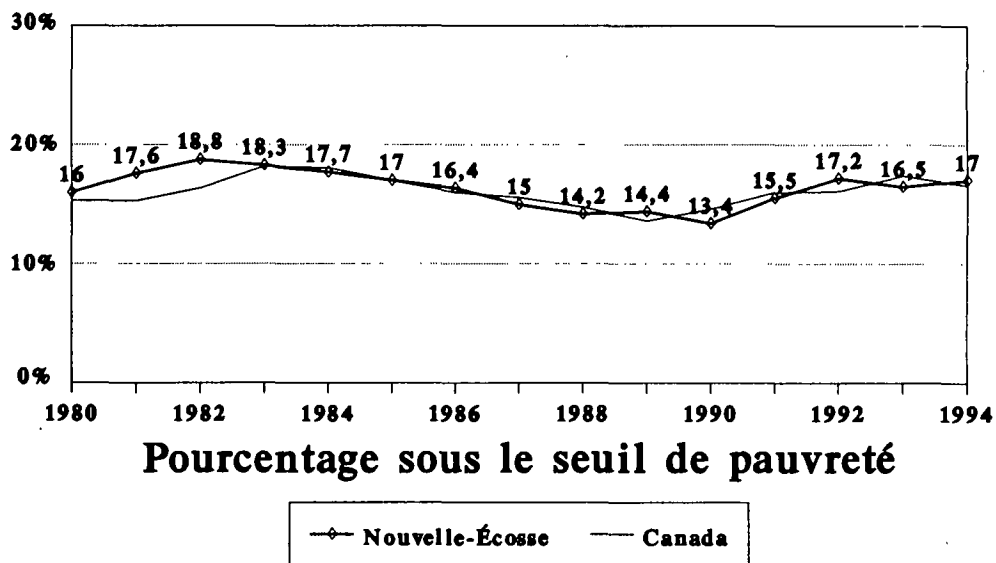
## Familles et personnes seules



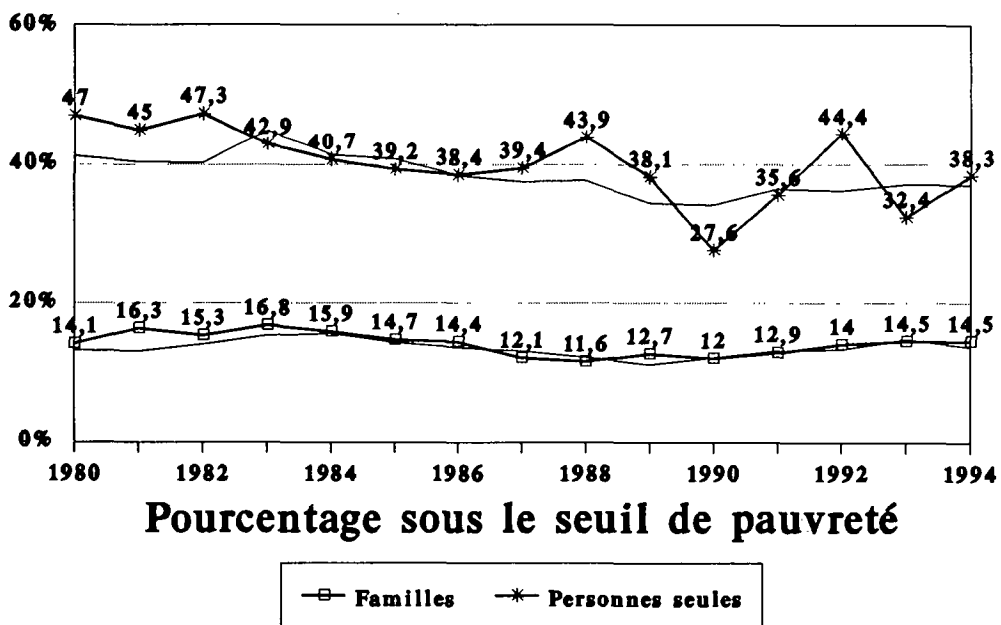
Graphique F

# Nouvelle-Écosse

## Tendances des taux - personnes



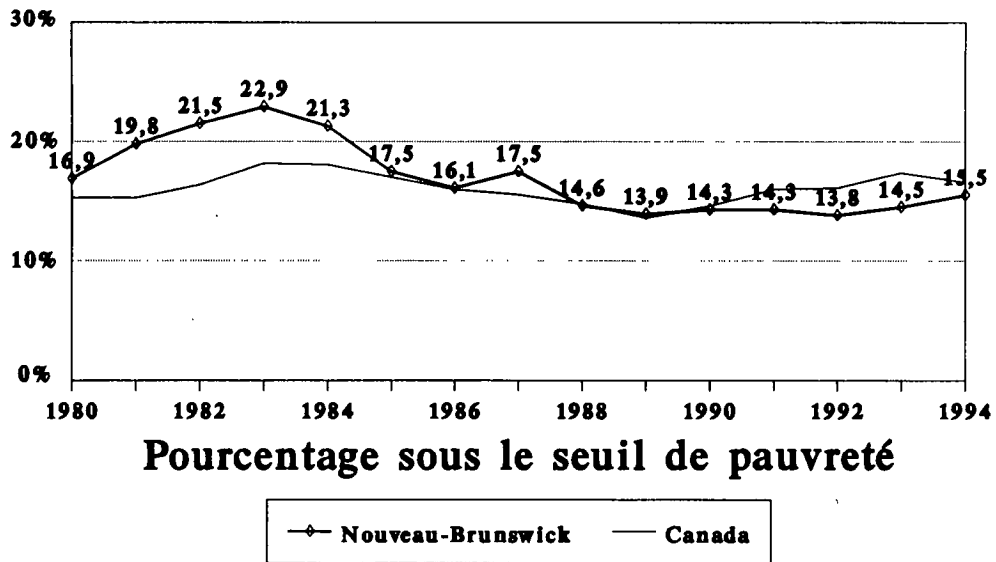
## Familles et personnes seules



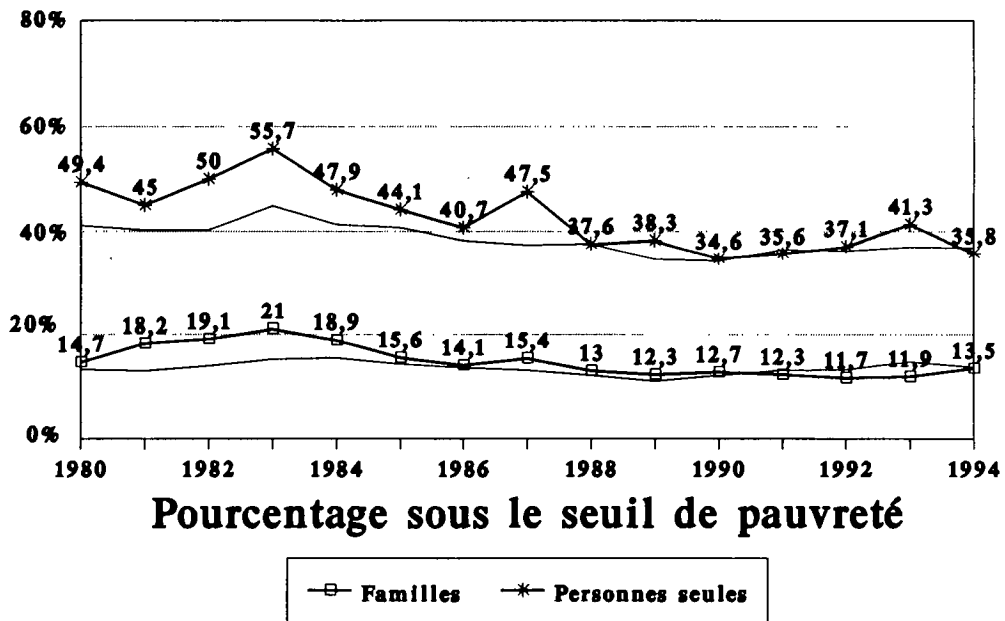
Graphique G

# Nouveau-Brunswick

## Tendances des taux - personnes



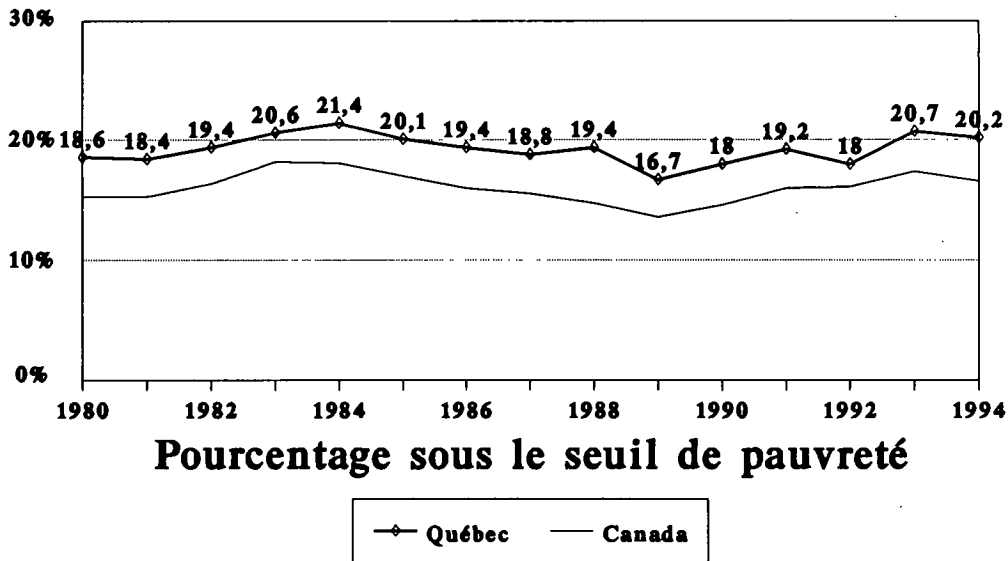
## Familles et personnes seules



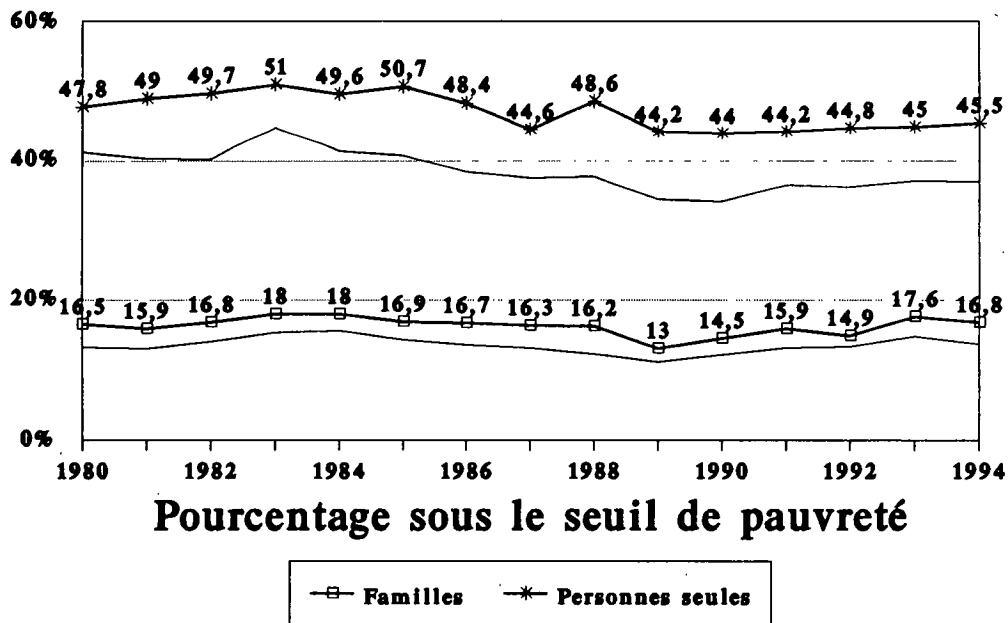
Graphique H

# Québec

## Tendances des taux - personnes



## Familles et personnes seules

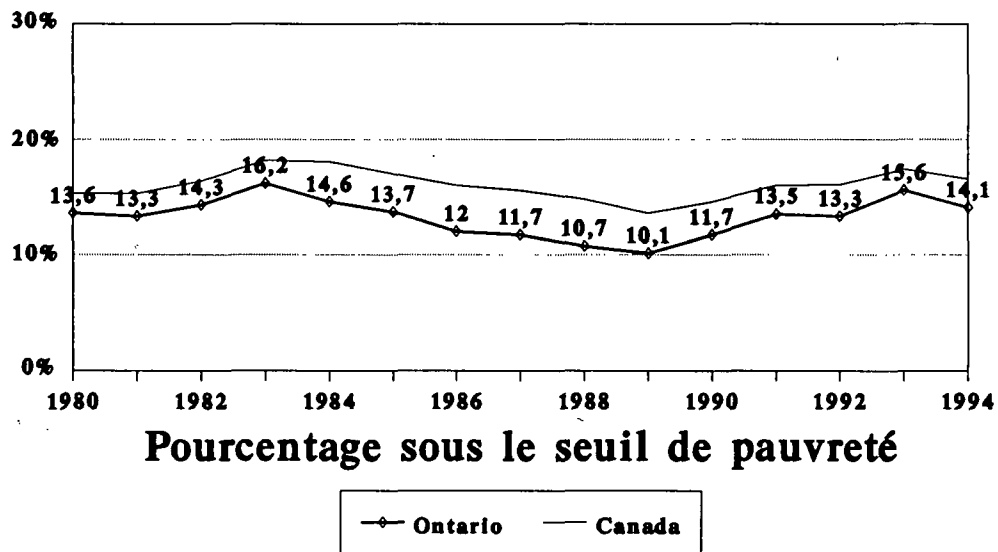


Graphique I

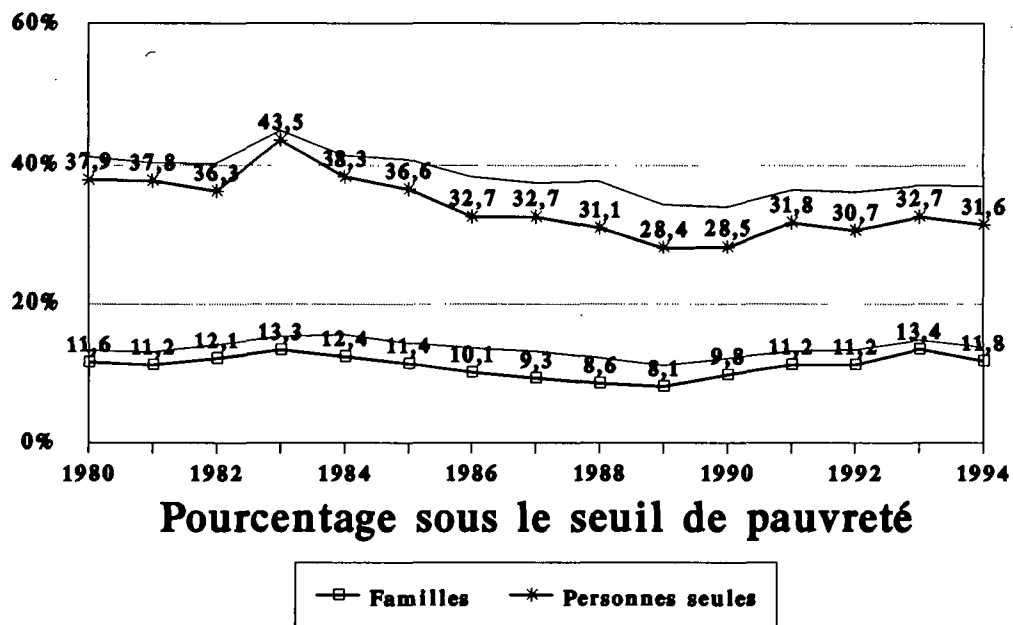


# Ontario

## Tendances des taux - personnes



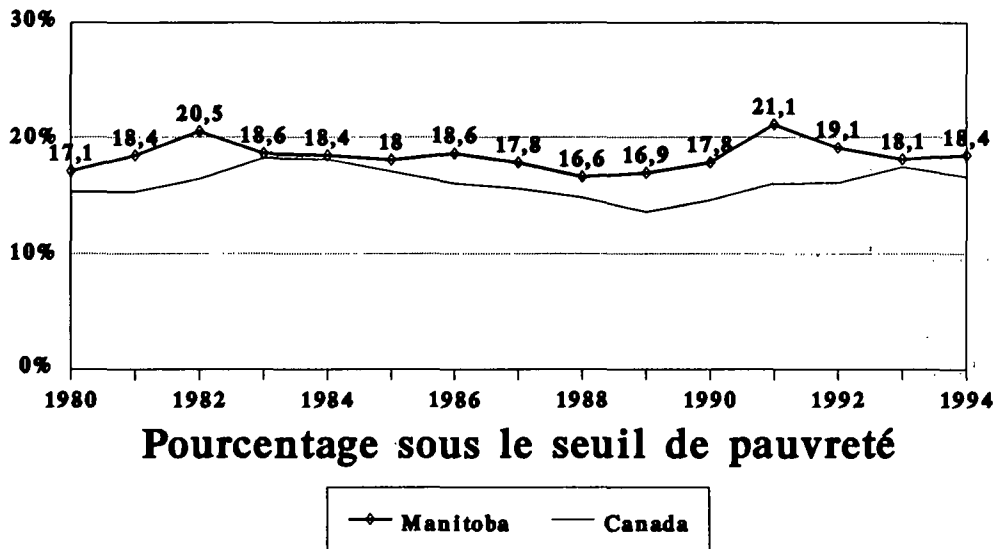
## Familles et personnes seules



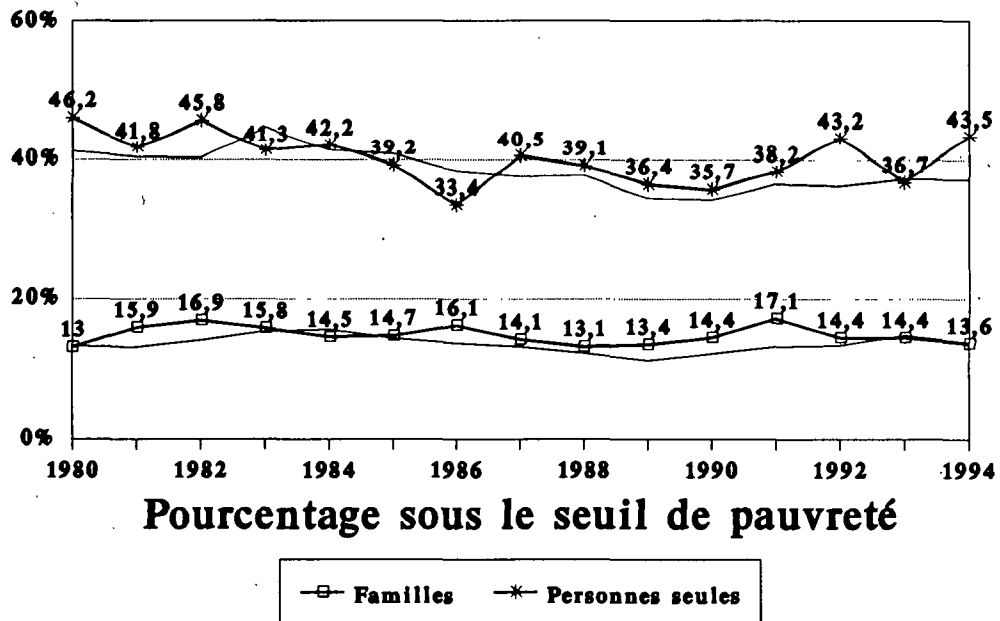
Graphique J

# Manitoba

## Tendances des taux - personnes



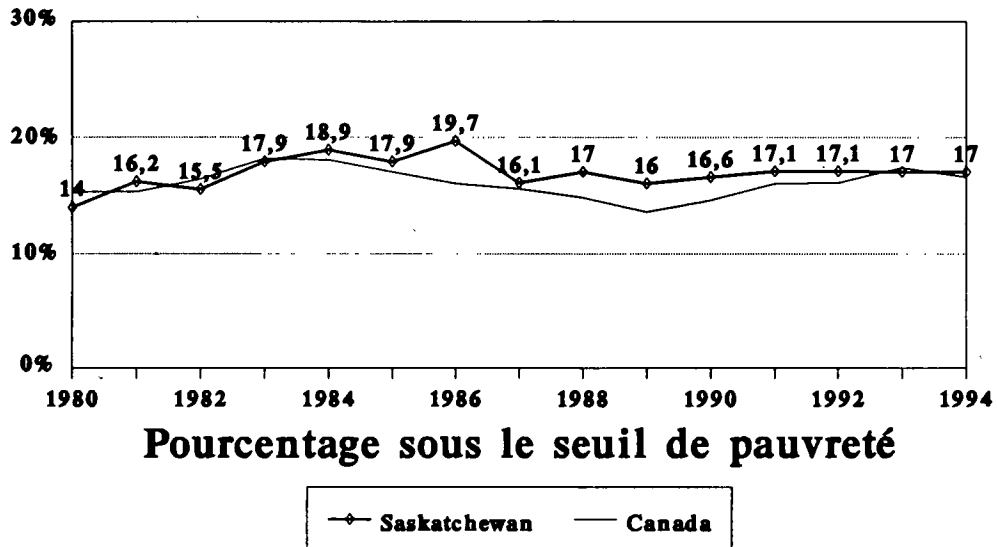
## Familles et personnes seules



Graphique K

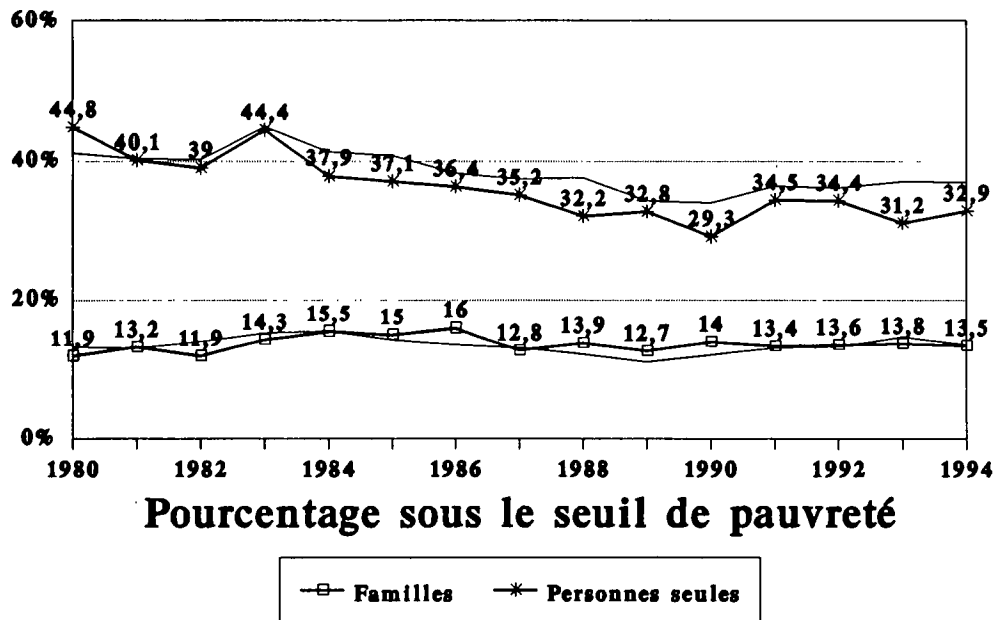
# Saskatchewan

## Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

## Familles et personnes seules

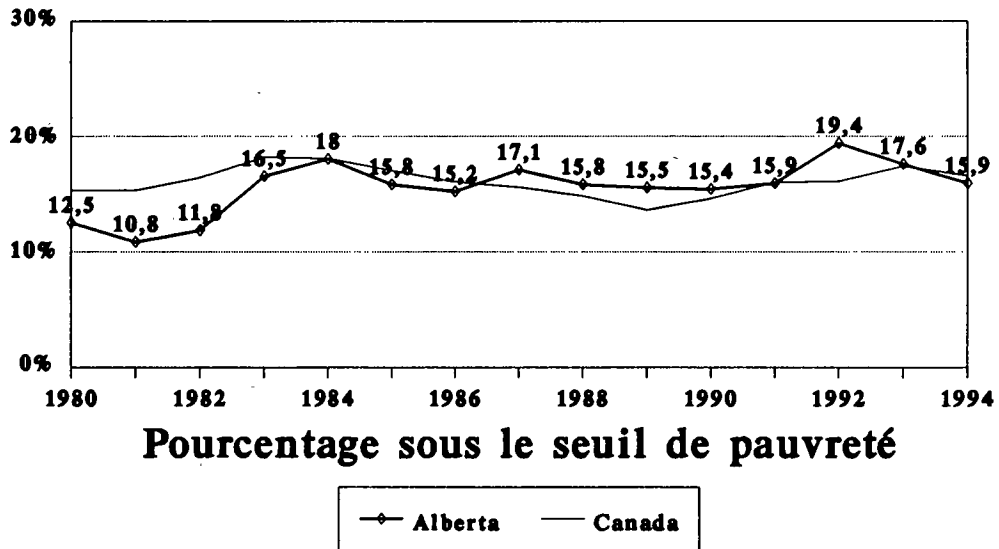


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

Graphique L

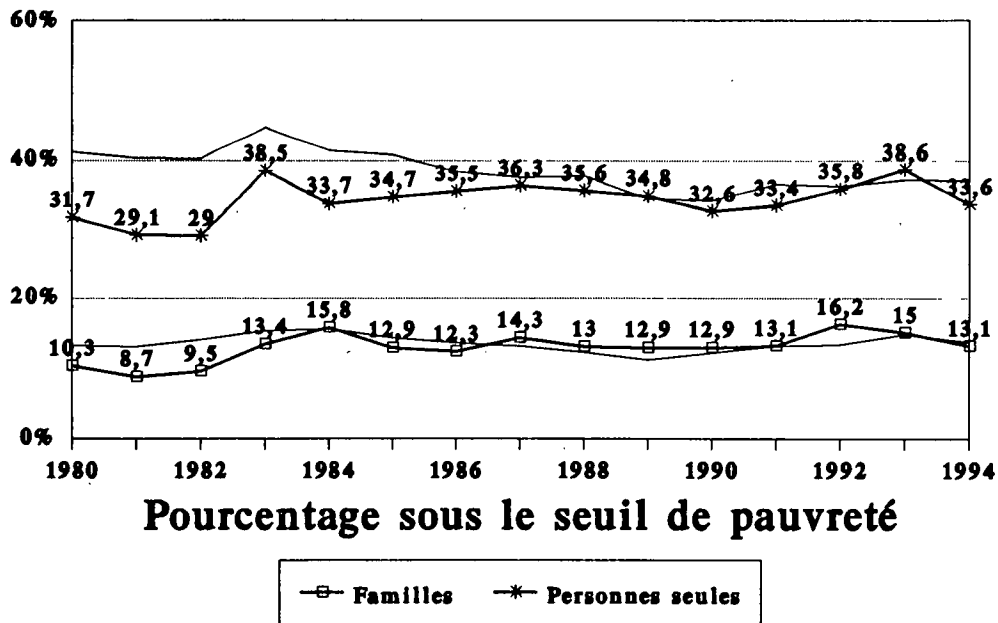
# Alberta

## Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

## Familles et personnes seules

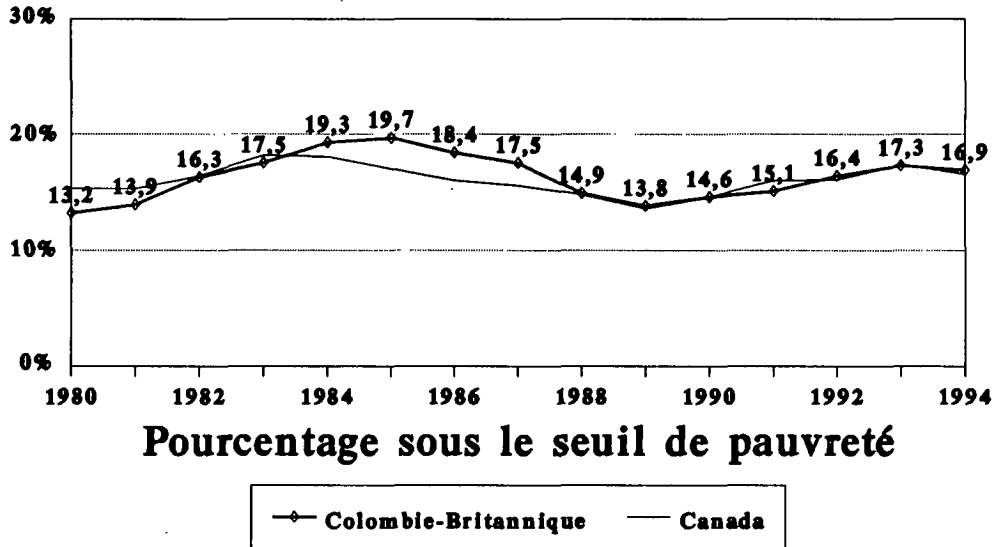


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

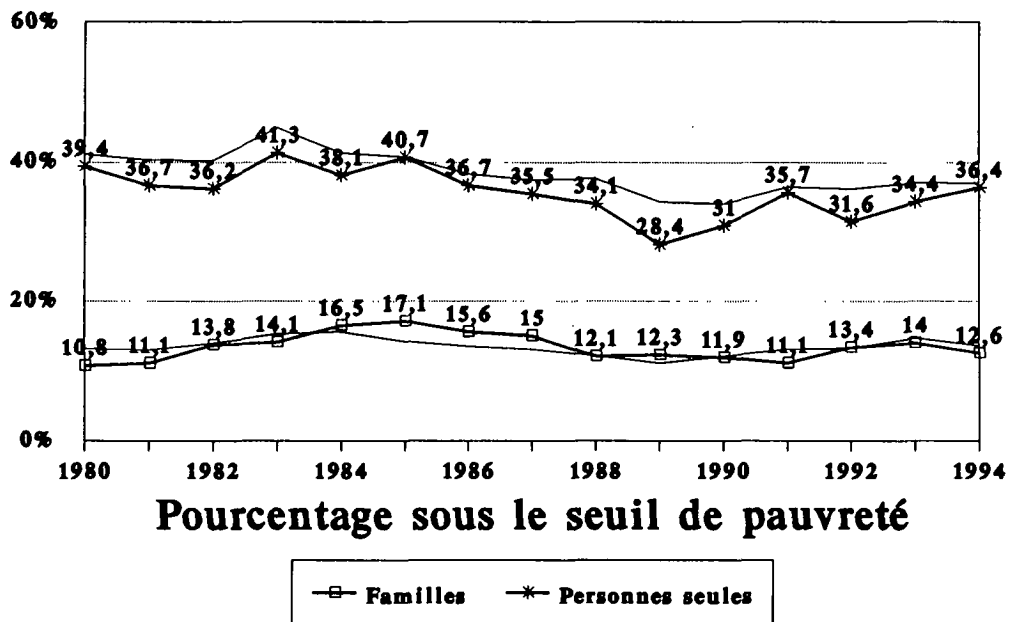
Graphique M

# Colombie-Britannique

## Tendances des taux - personnes



## Familles et personnes seules



Graphique N

## LA SITUATION EN 1994

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, l'âge, la situation relativement à l'emploi, le niveau de scolarité, le genre de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ceux-ci. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

### Type de famille

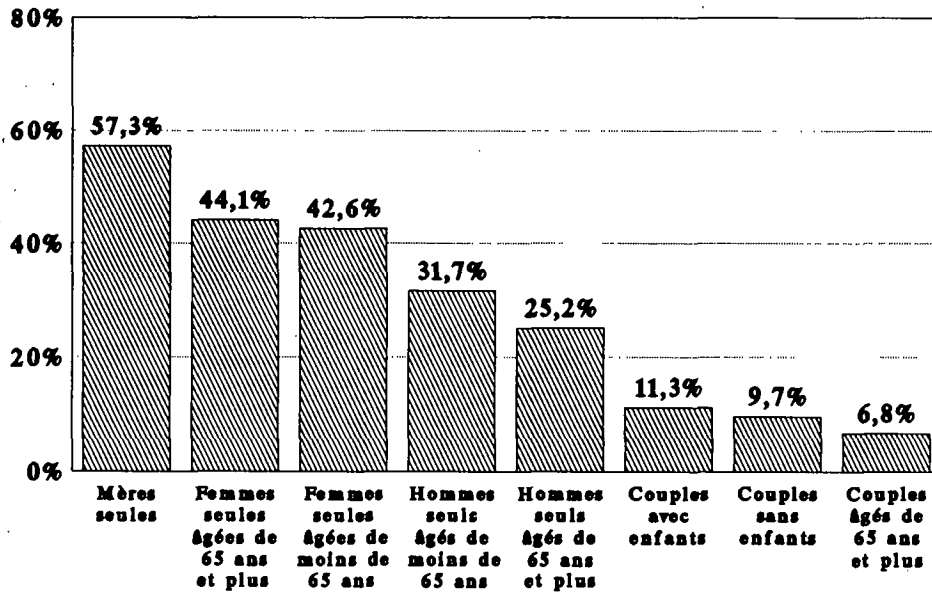
Le type de famille est le facteur le plus déterminant pour ce qui est du risque de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, on entend par «type de famille» les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

La partie supérieure du graphique O présente les huit sous-catégories par taux de pauvreté, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux est le plus élevé. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules, la pauvreté y touchant plus de femmes que d'hommes. Les taux de pauvreté pour les trois types de familles où il y a deux conjoints sont relativement faibles.

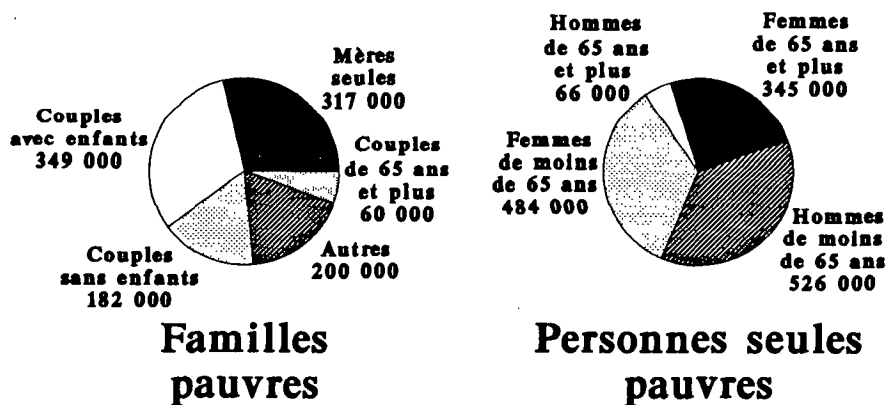
Les diagrammes à secteurs de la partie inférieure du même graphique indiquent le nombre de familles ou de personnes seules par type de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les hommes et les femmes âgés qui est la plus révélatrice. En effet, dans la tranche des 65 ans et plus, les femmes seules pauvres sont cinq fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation. L'écart chez les moins de 65 ans est bien moindre.

## Taux de pauvreté selon le type de famille, 1994



## Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1994



Graphique O

### Autres différences par âge, sexe et type de famille

On relève des différences importantes dans les taux de pauvreté calculés par âge et sexe et par âge et type de famille (graphique P).

La moitié supérieure du graphique donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, indépendamment de leur situation familiale. Dans tous les cas, il y a plus de femmes pauvres que d'hommes, et c'est dans les groupes les plus jeunes et les âgés que les différences entre les sexes sont les plus prononcées. Des précisions supplémentaires sur la pauvreté parmi les hommes et les femmes sont fournies plus loin dans le présent rapport.

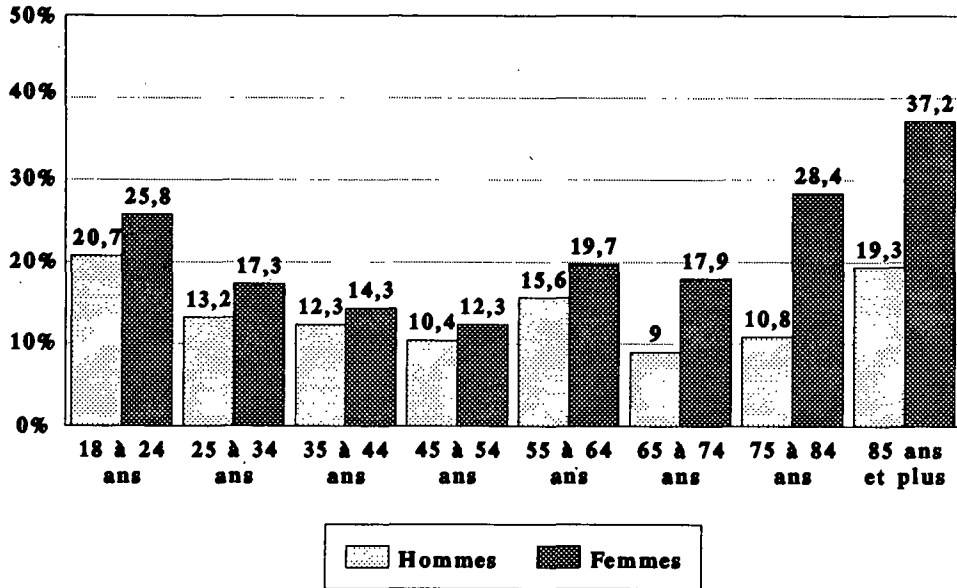
Les taux de pauvreté pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans et celui des 25 à 34 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Pour les hommes comme pour les femmes, les taux de pauvreté baissent dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 55 à 64 ans. Les taux plus élevés dans ce groupe témoignent des difficultés que rencontrent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.

L'écart entre les hommes et les femmes plus âgés s'accroît. Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

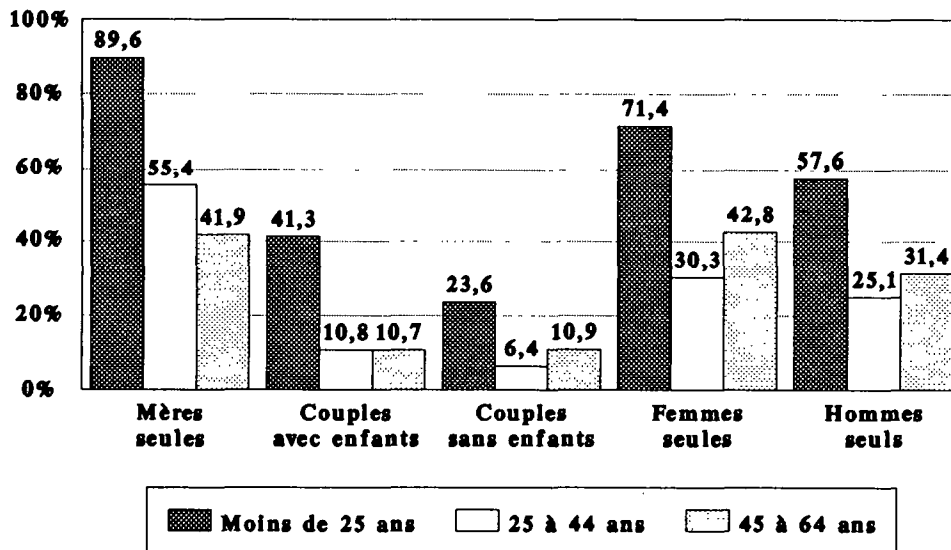
La partie inférieure du graphique montre les variations des taux de pauvreté par groupe d'âge et type de famille en utilisant les cinq sous-catégories des moins de 65 ans. Le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales assez peu nombreuses qui ont à leur tête une femme de moins de 25 ans atteint 89,6 p. 100, ce qui est incroyablement élevé. Pour comparaison, ce taux est de 55,4 p. 100 dans le groupe des familles monoparentales dirigées par des femmes de 25 à 44 ans, et de 41,9 p. 100 dans celui où elles sont âgées de 45 à 64 ans.



## Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1994



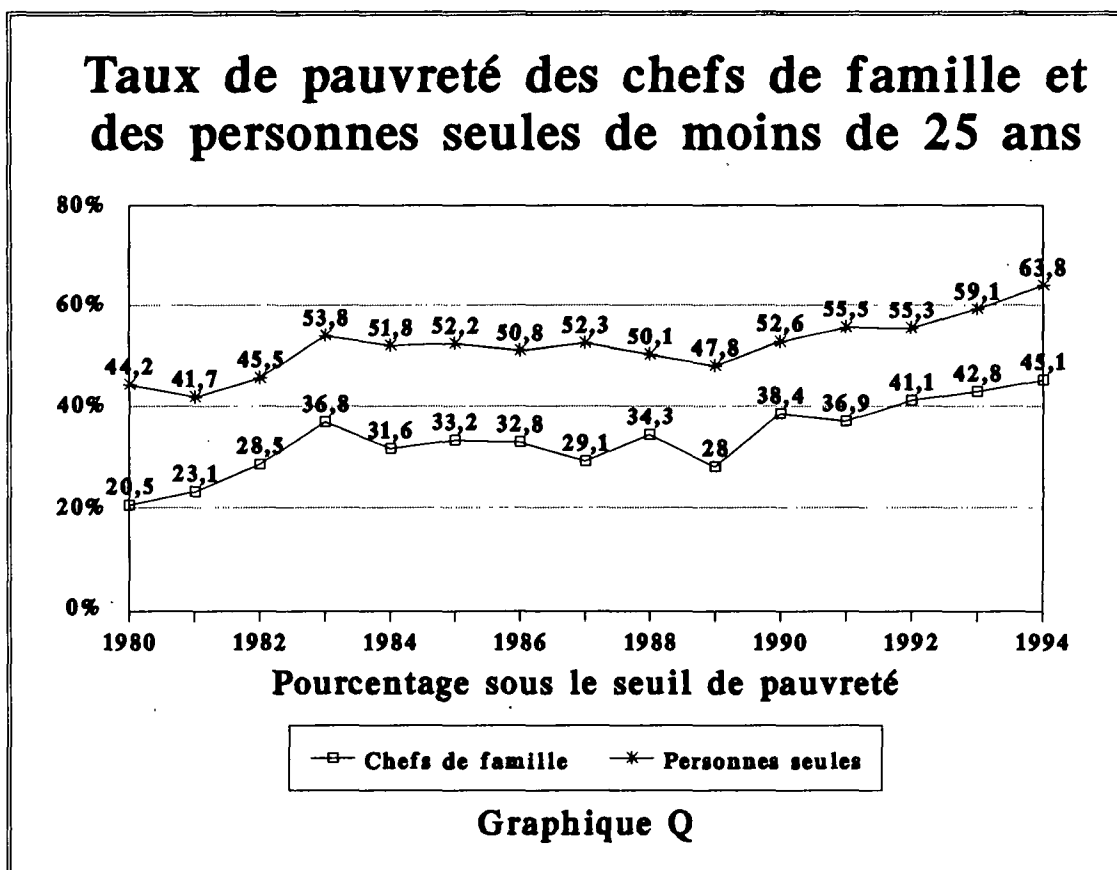
## Taux de pauvreté selon l'âge et le type de famille, 1994



Graphique P

Les taux de pauvreté correspondant aux quatre autres types de famille non âgée sont également plus élevés dans le cas des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans. En fait, le risque de pauvreté parmi les jeunes de moins de 25 ans a augmenté notablement ces dernières années en raison de la détérioration du marché de l'emploi.

Le graphique Q montre les taux de pauvreté, de 1980 à 1994, pour les familles ayant à leur tête des personnes de moins de 25 ans ainsi que pour les personnes seules de cette tranche d'âge. Chez les personnes seules, ils ont marqué une hausse à la suite de la récession de 1981-1982 et sont restés très élevés pendant une grande partie du reste de la décennie. Après un léger déclin en 1989, ils ont recommencé à grimper pour atteindre les 63,8 p. 100 en 1994. Pour les jeunes familles, le tableau est un peu moins maussade, mais les taux de pauvreté ont amorcé une hausse prononcée en 1989 pour atteindre les 45,1 p. 100 en 1994.



## **Travail**

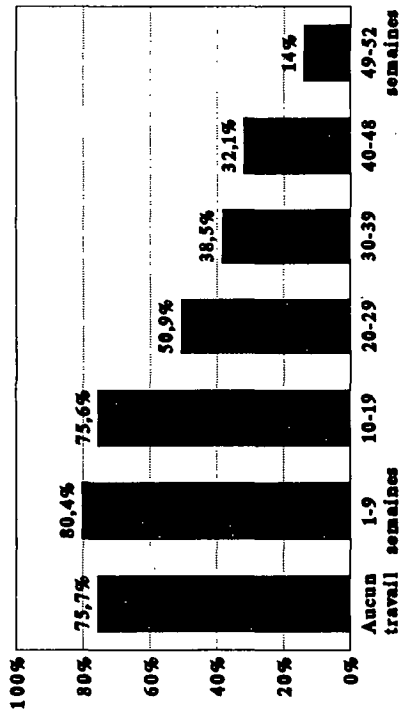
Comme on peut s'y attendre, un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiens et Canadiennes de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'un des plus révélateurs met en parallèle les taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées durant l'année par les moins de 65 ans (graphique R à la page suivante).

La partie supérieure gauche du graphique R illustre le recul des taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans au fur et à mesure qu'augmente leur nombre de semaines de travail. Celles qui n'ont travaillé que quelques semaines en 1994 affichent des taux extrêmement élevés. Le taux de pauvreté n'est que de 14 p. 100 pour celles qui ont travaillé de 49 à 52 semaines.

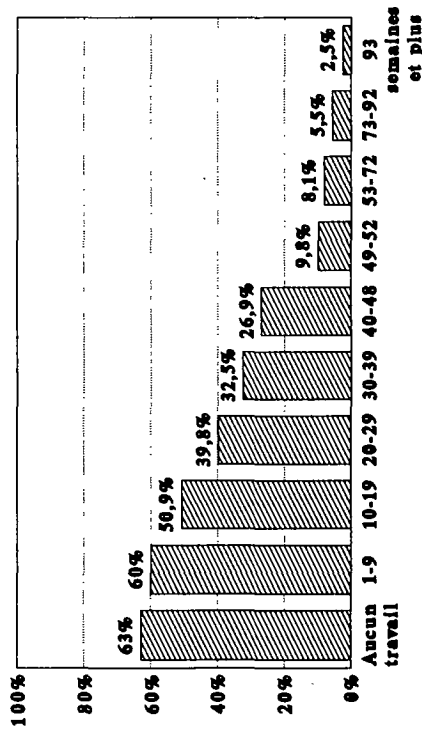
Comme on le voit dans la partie supérieure droite de ce même graphique, le même modèle général vaut pour les familles dont le chef a moins de 65 ans. Dans le cas des familles, les semaines de travail incluent les semaines pendant lesquelles le chef a travaillé ainsi que, dans le cas des couples mariés, celles où le conjoint ou la conjointe a aussi travaillé. Tous les couples ne comptant qu'un seul gagne-pain et toutes les familles monoparentales sont pris en compte dans les barres du graphique qui se terminent à la tranche des 49-52 semaines de travail. Les trois dernières barres représentent les familles où les deux époux ont accumulé ensemble plus de 52 semaines de travail. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans qui ont totalisé 93 semaines ou plus de travail en 1994 se chiffre tout juste à 2,5 p. 100.

Les diagrammes circulaires de la moitié inférieure du graphique montrent la répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des familles pauvres dont le chef a aussi moins de 65 ans. Il n'est pas surprenant de constater que les plus grandes portions de ces diagrammes représentent les pauvres qui n'ont pas eu de travail rémunéré en 1994.

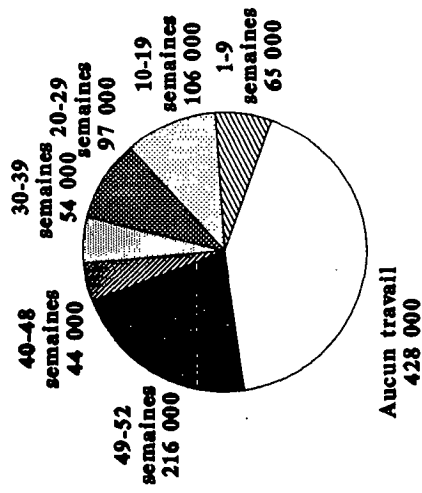
**Taux de pauvreté, selon le nombre de semaines de travail, des personnes seules de moins de 65 ans, 1994**



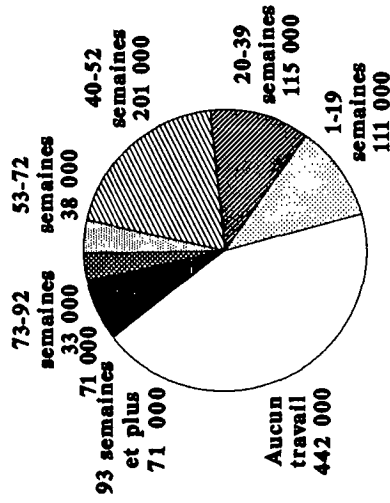
**Taux de pauvreté, selon le nombre de semaines de travail, des familles de moins de 65 ans, 1994**



**Répartition, selon le nombre de semaines de travail, des personnes seules pauvres de moins de 65 ans, 1994**



**Répartition, selon le nombre de semaines de travail, des familles pauvres de moins de 65 ans, 1994**



**Graphique R**

Par contre, ces diagrammes montrent aussi que même le fait de travailler 52 semaines par an ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Quelque 216 000 personnes seules (soit 21 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres de moins de 65 ans) étaient pauvres en 1994 même si elles avaient travaillé de 49 à 52 semaines. Environ 71 000 familles (soit 7 p. 100 de toutes les familles pauvres ayant à leur tête un chef de moins de 65 ans) étaient pauvres même lorsque les deux époux avaient accumulé ensemble 93 semaines ou plus pendant l'année.

Qu'il s'agisse des familles ou des personnes seules, les taux de pauvreté varient aussi avec le genre de travail. Au tableau 8 sont présentées les professions des chefs de famille par ordre croissant des taux de pauvreté. Le classement est assez différent pour les personnes seules, mais dans les deux cas, c'est parmi les chefs de familles et les personnes seules occupant des postes de gestionnaires que les taux de pauvreté sont les plus faibles et parmi les travailleurs du secteur des services qu'ils sont le plus élevés.

<b>TABLEAU 8</b>		
<b>TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1994</b>		
<b>Groupe professionnel</b>	<b>Chefs de famille</b>	<b>Personnes seules</b>
Gestion	4,6 %	11,5 %
Professions libérales	5,9 %	18,1 %
Transformation et usinage	7,1 %	15,3 %
Fabrication	8,1 %	20,3 %
Transport	10,4 %	23,1 %
Construction	10,5 %	27,1 %
Vente	11,0 %	31,4 %
Agriculture, pêche, exploitation forestière	13,3 %	27,5 %
Travail de bureau	13,7 %	28,9 %
Services	18,5 %	48,8 %

### Nombre et âge des enfants

Nous avons vu comment les taux de pauvreté varient d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

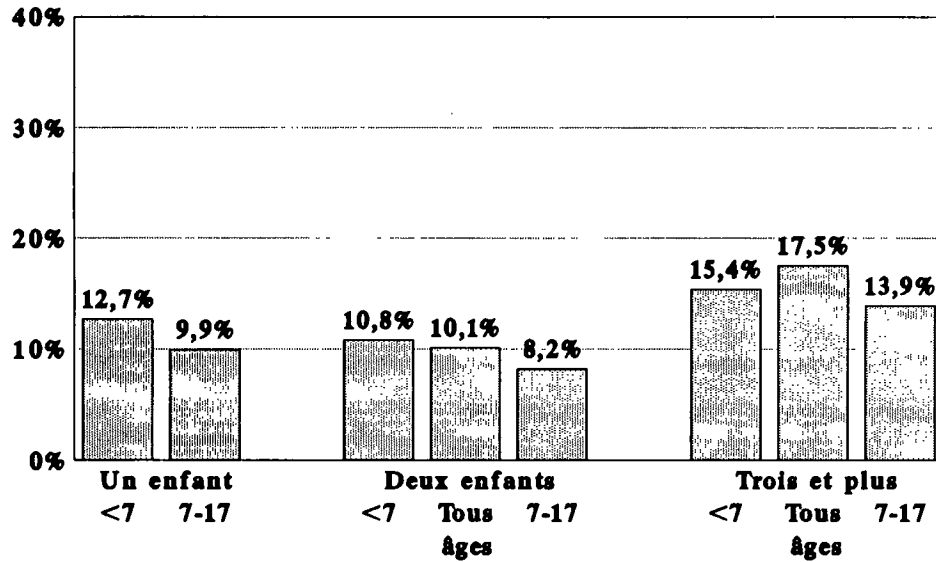
La moitié supérieure du graphique S montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales et la moitié inférieure, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

En 1994, le taux de pauvreté parmi les familles biparentales ayant deux enfants de moins de 7 ans était de 10,8 p. 100. Pour les familles avec deux enfants appartenant à des groupes d'âge différent (un de moins de 7 ans et un dont l'âge se situe entre 7 et 17 ans), le taux était de 10,1 p. 100. Chez les familles comptant deux enfants de 7 ans ou plus, il se chiffrait à 8,2 p. 100.

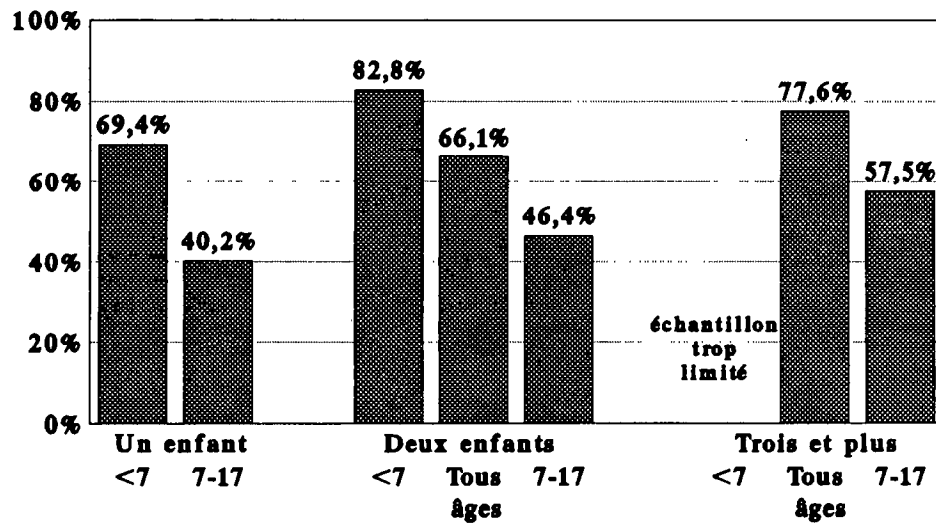
Pour les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, le schéma est encore plus frappant. Le taux de pauvreté est de 82,8 p. 100 lorsque les deux enfants ont moins de 7 ans; il tombe à 66,1 p. 100 quand un des enfants a 7 ans ou plus, et il baisse à 46,4 p. 100 lorsque les deux enfants dépassent l'âge de 7 ans.

Il serait logique de penser que le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de famille ayant de très jeunes enfants parce que la garde des nourrissons et des bambins pourrait empêcher les jeunes mères de prendre un emploi. Elles sont enclines à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

## Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1994



## Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1994



Graphique S

Par ailleurs, il est intéressant de constater, dans d'autres statistiques, que les familles monoparentales dirigées par la mère comptent en moyenne moins d'enfants que les familles biparentales. En 1994, les mères seules âgées de moins de 65 ans et vivant dans la pauvreté avaient en moyenne 1,7 enfant, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté, 1,49 enfant. Parmi les couples de moins de 65 ans ayant des enfants, les couples pauvres avaient en moyenne 2,02 enfants, et les couples non pauvres, 1,86 enfant.

### Niveau de scolarité

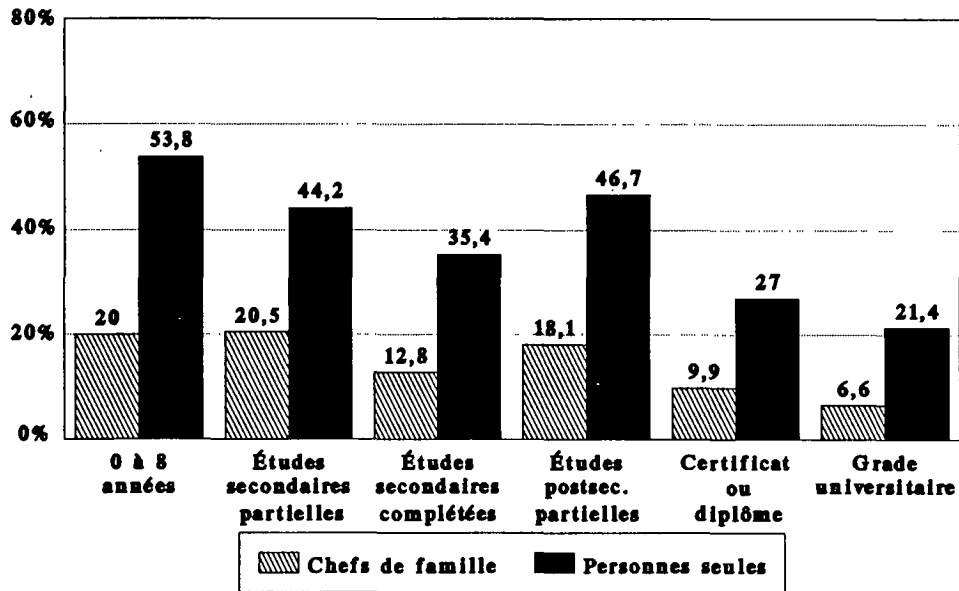
Normalement, le risque de pauvreté décroît d'autant que la scolarité est poussée. Le graphique T montre que les taux de pauvreté sont égaux ou supérieurs à 20 p. 100 pour les chefs de famille ayant huit années de scolarité ou moins ou qui ont commencé le secondaire mais sans le terminer. Les taux de pauvreté les plus faibles sont ceux touchant les familles dont le chef est diplômé d'université. On retrouve le même schéma général chez les personnes seules.

La partie inférieure du graphique T donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes gris foncé indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes gris clair, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

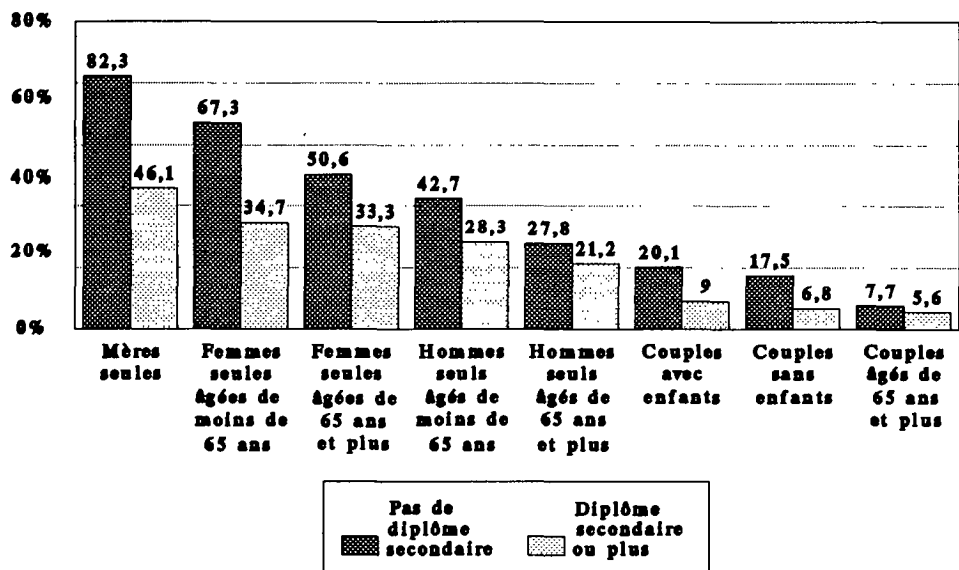
Les schémas ressemblent à ceux correspondant au seul type de famille exposés plus tôt dans le présent rapport. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme qui n'a pas terminé l'école secondaire est de 82,3 p. 100, ce qui est de loin le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire est de 46,1 p. 100, ce qui est aussi le plus élevé, tous types de famille confondus. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.



## Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1994



## Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1994



Graphique T

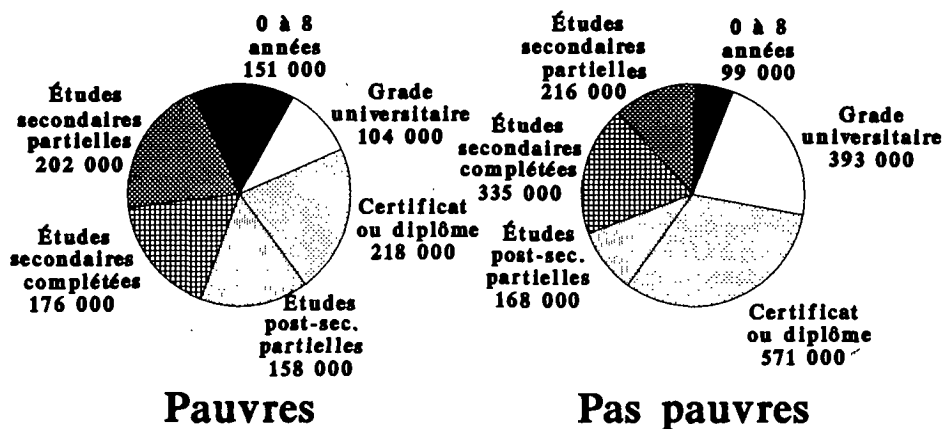
Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leur scolarité risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères célibataires. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

Un autre moyen d'examiner la pauvreté et les études est de comparer le niveau de scolarité des gens pauvres et celui de ceux qui sont mieux nantis (graphique U). Les deux diagrammes circulaires de la moitié gauche de la page illustrent les niveaux de scolarité des personnes seules pauvres de moins de 65 ans ainsi que ceux des chefs de familles pauvres de la même catégorie d'âge. Les diagrammes de droite reprennent les mêmes niveaux de scolarité pour les personnes seules et les chefs de familles de moins de 65 ans qui ne sont pas pauvres.

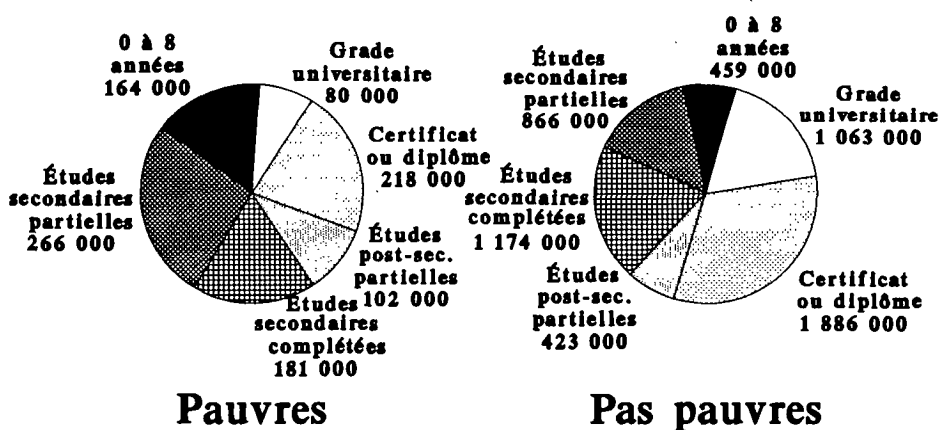
Selon ce graphique, dans l'ensemble, les pauvres sont moins instruits que les autres. Les sections noires, qui représentent les personnes qui n'ont pas d'études secondaires, sont proportionnellement plus grandes chez les pauvres. Les parties blanches, qui représentent les diplômés d'université, sont proportionnellement plus grandes chez les mieux nantis.

Ce graphique montre de plus qu'il n'y a pas de lien absolu entre la pauvreté et les études. Des centaines de milliers de personnes qui n'ont jamais terminé leurs études secondaires ont réussi à échapper à la pauvreté en 1994. À l'inverse, 104 000 personnes seules et 80 000 chefs de famille de moins de 65 ans titulaires d'un diplôme universitaire se sont trouvés dans la pauvreté.

## Scolarité des personnes seules, pauvres et mieux nanties, de moins de 65 ans, 1994



## Scolarité des familles, pauvres et mieux nanties, de moins de 65 ans, 1994



Graphique U

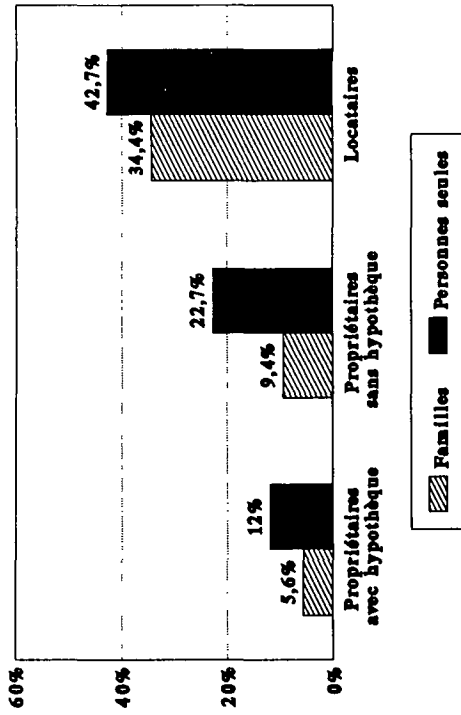
### **Propriétaires et locataires**

Les statistiques sur la pauvreté et le logement sont recueillies en trois catégories : les propriétaires avec emprunt hypothécaire, les propriétaires sans emprunt hypothécaire et les locataires.

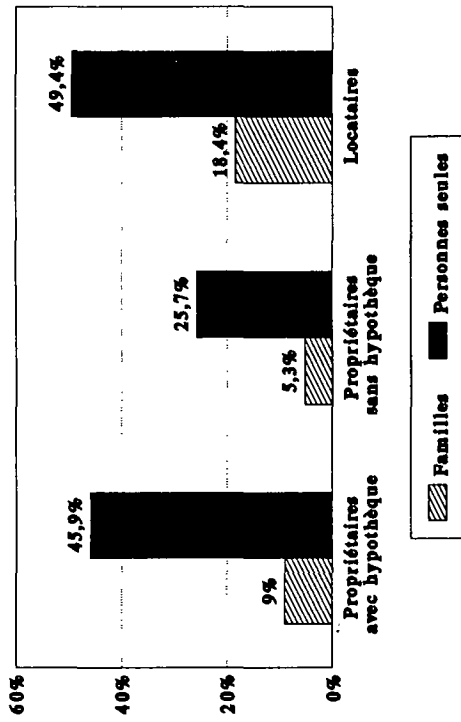
La moitié supérieure du graphique V donne les taux de pauvreté par type de logement pour les familles et les personnes seules âgées de moins de 65 ans ainsi que pour les couples et les personnes seules âgés de 65 ans et plus. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté sont plus élevés pour les personnes seules et les familles qui occupent un domicile loué. Chez les moins de 65 ans, les taux augmentent quand on passe de la catégorie des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire à celle des propriétaires n'en ayant pas, puis à celle des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, la situation est autre, les taux de pauvreté des propriétaires sans emprunt hypothécaire étant sensiblement inférieurs à ceux des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire.

On constate également des différences intéressantes dans la répartition par groupes d'âge des familles et des personnes seules (moitié inférieure du graphique V). Dans le groupe des moins de 65 ans, 664 000 familles, soit les deux-tiers de toutes les familles pauvres, et 889 000 personnes seules, soit 88 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres sont des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, 38 000 familles, soit 39 p.100 de toutes les familles pauvres, et 270 000 personnes seules, soit 66 p.100 de toutes les personnes seules pauvres sont locataires. La plupart des autres personnes âgées pauvres sont propriétaires et n'ont pas d'emprunt hypothécaire à rembourser. Il est vraisemblable que la plupart ont remboursé cet emprunt pendant leur vie active, mais qu'elles sont encore pauvres parce que leurs revenus de retraite annuels sont très faibles.

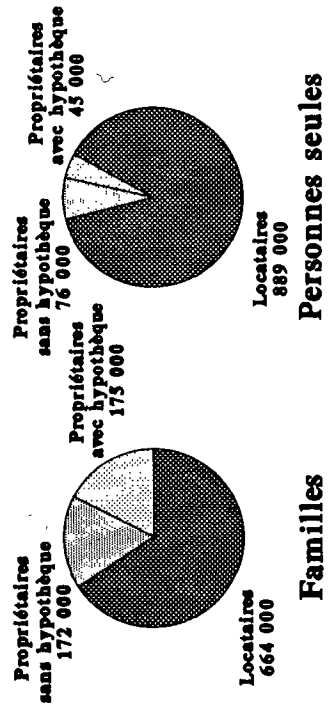
**Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de moins de 65 ans, 1994**



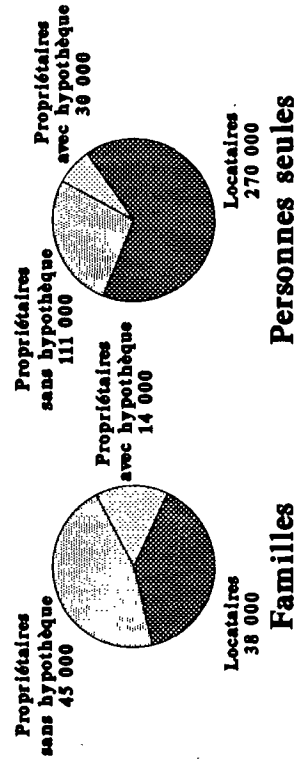
**Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de 65 ans et plus, 1994**



**Répartition, selon le type de logement, des pauvres de moins de 65 ans, 1994**



**Répartition, selon le type de logement, des pauvres de 65 ans et plus, 1994**

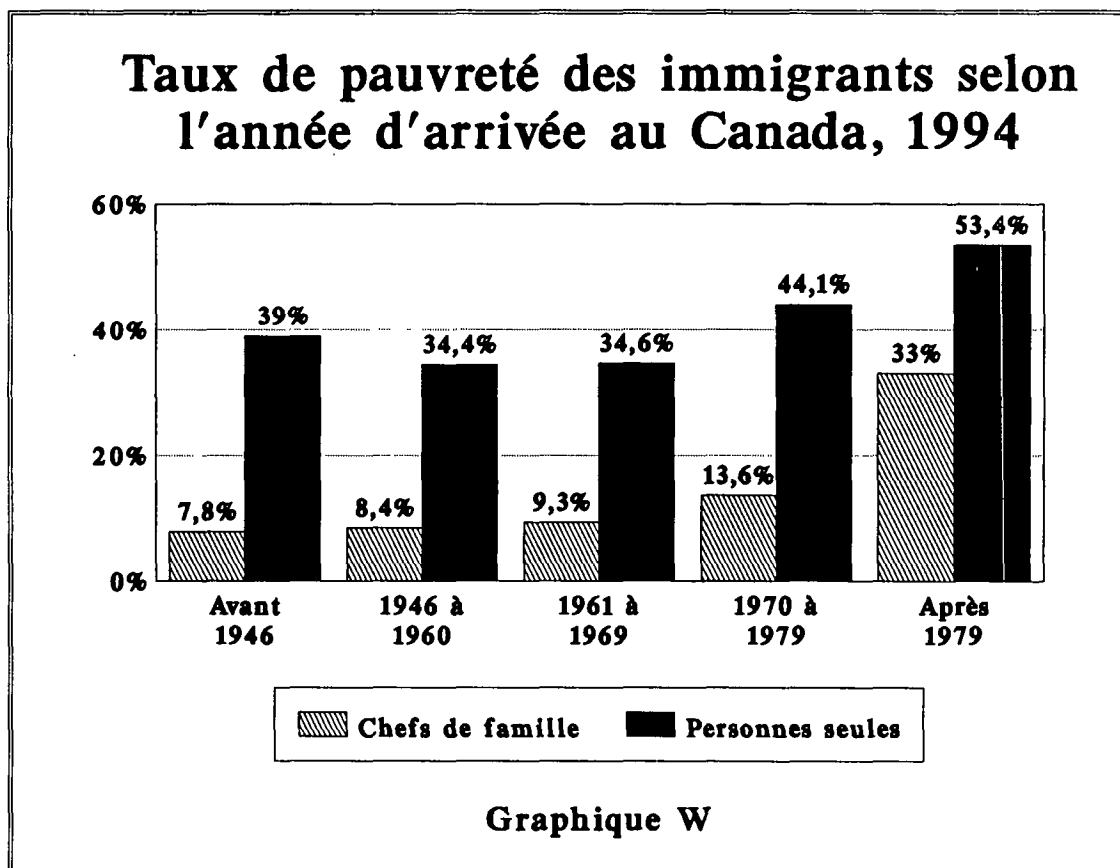


**Graphique V**

### Année d'immigration

Les taux de pauvreté sont relativement faibles dans les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1980, et relativement élevés pour celles dont le chef est arrivé au Canada dans les années 80 ou plus tard. Parmi les personnes seules, on relève les taux de pauvreté les plus bas chez les immigrants arrivés avant 1970 et les plus élevés, chez ceux venus après 1979.

En 1994, pour l'ensemble des familles dont les chefs sont des immigrants, le taux de pauvreté était de 17,8 p. 100, et celui de l'ensemble des immigrants seuls, de 42,9 p. 100. Les taux équivalents étaient de 12,6 p. 100 dans le groupe des familles dont le chef est canadien de naissance et de 36 p. 100 dans le groupe des personnes seules nées au Canada.



### **Région de résidence**

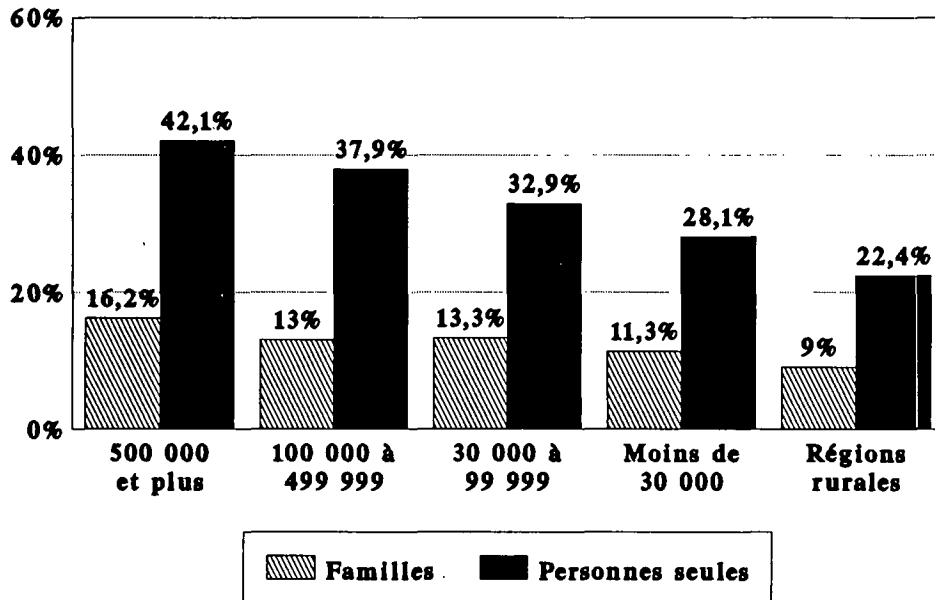
Le graphique X à la page suivante présente la pauvreté parmi les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Chacune des cinq catégories du graphique correspond à une série de seuils de pauvreté établis selon cette taille.

La moitié supérieure du graphique montre que les taux de pauvreté sont plus élevés dans les grandes villes que dans les petites agglomérations et les régions rurales. Cela est en partie dû au fait que les seuils de faible revenu sont plus élevés dans les zones urbaines que dans les campagnes. Par exemple, une personne seule avec un revenu de 14 000 \$ en 1994 aurait été considérée comme pauvre dans les neuf régions métropolitaines de recensement qui comptent plus d'un demi-million d'habitants, mais elle se serait classée au-dessus du seuil de pauvreté dans toutes les autres régions du Canada.

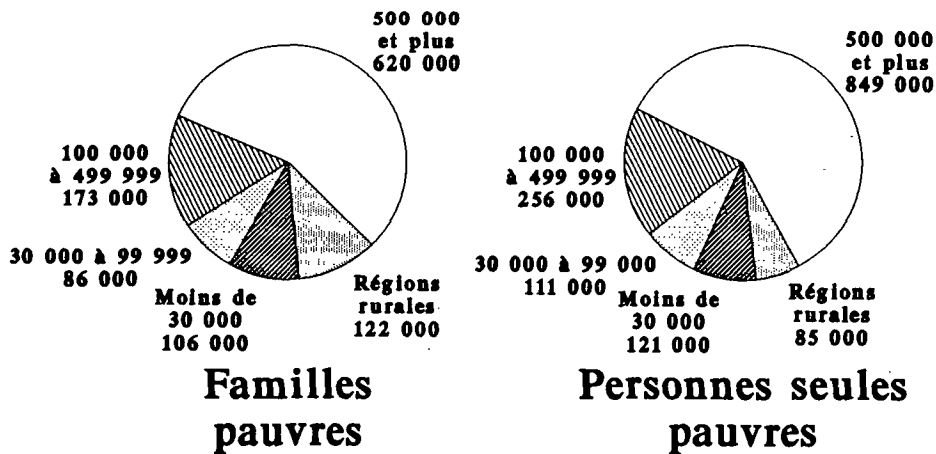
La moitié inférieure du graphique ventile, selon la taille de la collectivité, les familles et personnes seules pauvres. En 1994, 620 000 familles pauvres (soit 56 p. 100 de toutes les familles pauvres) et 849 000 personnes seules pauvres (soit 60 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres) vivaient dans des villes peuplées d'un demi-million d'habitants ou plus.

Le pourcentage des personnes pauvres qui résident dans les grandes villes est démesurément élevé parce que seulement 47 p. 100 de toutes les familles et 53 p. 100 de toutes les personnes seules vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants ou plus en 1994.

## Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 1994



## Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1994

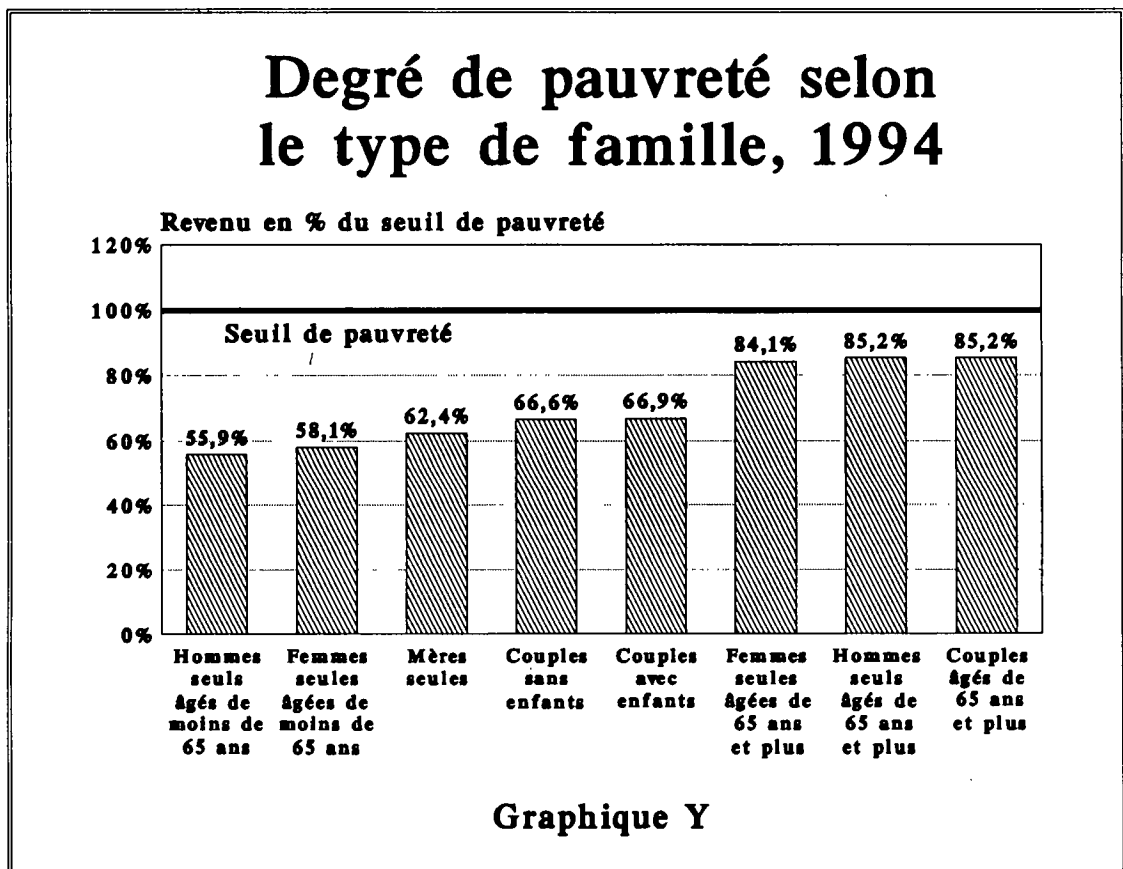


Graphique X



## DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le «degré de pauvreté». Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer «l'écart de pauvreté», afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir tous les Canadiens et Canadiennes de la pauvreté.



Le graphique Y donne les revenus moyens des Canadiens et Canadiennes en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite. En 1994, ce sont les hommes seuls de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 55,9 p. 100 du seuil de pauvreté, les moins pauvres sur ce tableau étant les hommes seuls de 65 ans et plus et les couples mariés de 65 ans et plus, dont les revenus moyens équivalent à 85,2 p. 100 du seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 9 indique le degré de pauvreté par type de famille pour les années 1980 et 1994, tous les chiffres étant donnés en dollars de 1994 afin de tenir compte de l'inflation cumulée.

<b>TABLEAU 9</b>		
<b>DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE</b>		
<b>EN DOLLARS CONSTANTS DE 1994 (1980 ET 1994)</b>		
Type de famille	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1980	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1994
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 912 \$	8 535 \$
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 167 \$	8 203 \$
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	7 200 \$	5 943 \$
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	6 903 \$	5 902 \$
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 605 \$	5 999 \$
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	4 051 \$	2 089 \$
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	3 900 \$	2 322 \$
Couples âgés de 65 ans et plus	3 318 \$	2 870 \$

Les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans étaient les plus mal nanties : avec 9 912 \$ en-deçà du seuil de pauvreté en 1980 et 8 535 \$ en 1994. Pour les couples pauvres de moins de 65 ans qui avaient des enfants de moins de 18 ans, la situation n'était guère meilleure : leur revenu moyen se trouvait à 8 167 \$ au-dessous du seuil de pauvreté en 1980 et à 8 203 \$ en 1994.

Viennent ensuite les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans. La situation est pire pour eux lorsque le degré de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, mais ils se classent différemment lorsque la mesure est exprimée en dollars au-dessous de ce seuil. Cette apparente incohérence s'explique par le fait que les seuils de pauvreté sont plus élevés pour les familles que pour les personnes seules. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville avec 15 479 \$ se serait trouvée à la moitié du seuil de pauvreté de 1994, qui était fixé à 30 708 \$, alors qu'une personne seule classée à la moitié du seuil, c'est-à-dire à 15 479 \$, se serait trouvée à 7 740 \$ en-deçà.

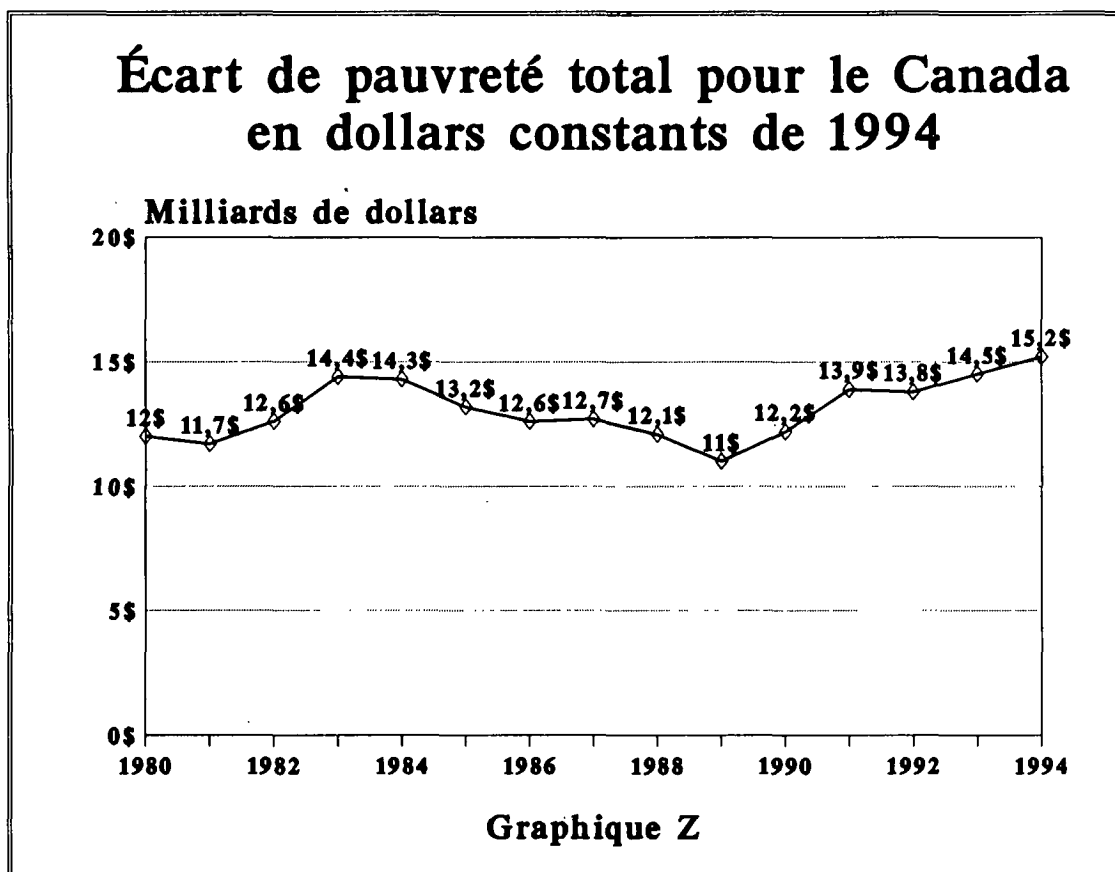
Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles ou de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer «l'écart de pauvreté» total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer tous les Canadiens et Canadiennes au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

En 1994, l'écart de pauvreté était de 15,2 milliards de dollars (tableau 10 à la page suivante). À eux seuls, quatre types de famille représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des hommes seuls de moins de 65 ans, des femmes seules de moins de 65 ans, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

**TABLEAU 10**  
**ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1994**

Type de famille	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 102 000 000 \$	20,5 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	2 877 000 000 \$	19,0 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 863 000 000 \$	18,9 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 708 000 000 \$	17,9 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	1 091 000 000 \$	7,2 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	801 000 000 \$	5,3 %
Couples âgés de 65 ans et plus	171 000 000 \$	1,1 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	138 000 000 \$	0,9 %
Autres	1 403 000 000 \$	9,2 %
Écart de pauvreté total	15 155 000 000 \$	100,0 %

L'écart de pauvreté canadien a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit au graphique Z. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1994 afin de montrer les tendances en tenant compte de l'inflation. L'écart, qui était de 12 milliards en 1980, est passé à 14,4 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie, mais il s'est de nouveau creusé en 1990 avec l'arrivée de la récession suivante.



Un troisième moyen d'examiner le degré de pauvreté est de regrouper les familles et les personnes seules dans des catégories de revenu fondées sur les pourcentages des seuils de pauvreté, comme dans les graphiques AA et AB présentés dans les pages suivantes.

Le graphique AA illustre la répartition des revenus en 1994 pour les quatre types de personnes seules. Un diagramme circulaire correspond à chaque type; chaque zone représente le nombre de ces personnes dans chaque catégorie de revenu : moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté, de 50 à 75 p. 100 du seuil, de 75 à 100 p. 100 du seuil, de 100 à 125 p. 100 du seuil, et plus de 125 p. 100 du seuil.

La ventilation des revenus pour les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans figure dans les deux diagrammes de la moitié supérieure du graphique AA. Une quantité relativement importante de personnes se trouvait au-dessous du seuil de pauvreté en 1994. Parmi les plus démunis, se trouvaient 195 000 hommes de moins de 65 ans et 170 000 femmes seules de moins de 65 ans ayant des revenus se situant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté. Les revenus de ces personnes auraient dû augmenter énormément pour leur permettre d'échapper à la pauvreté.

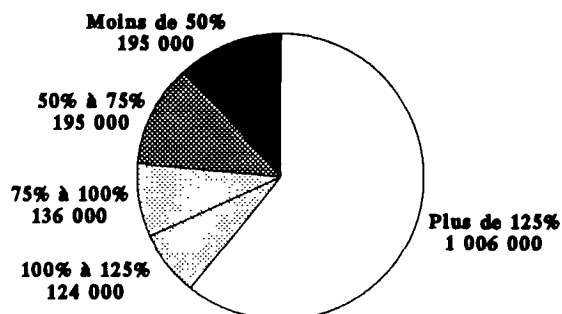
Comme on le constate dans les deux diagrammes de la moitié inférieure, il existe une différence marquée dans la répartition des revenus des femmes et des hommes seuls de 65 ans et plus. La catégorie correspondant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté est si minime qu'elle a dû être combinée à la catégorie des 50 à 75 p. 100. Une quantité impressionnante de personnes âgées seules s'est classée dans les deux zones ombragées en gris clair : de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Avec ce genre de ventilation, les taux de pauvreté pourraient fluctuer remarquablement si les revenus des personnes âgées seules augmentaient ou baissaient seulement de quelques dollars par semaine.

Pour avoir une idée des répercussions de modestes augmentations ou baisses des revenus de l'ensemble des personnes seules, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques de 1994 sur la pauvreté en se fondant sur la pire et sur la meilleure des hypothèses.

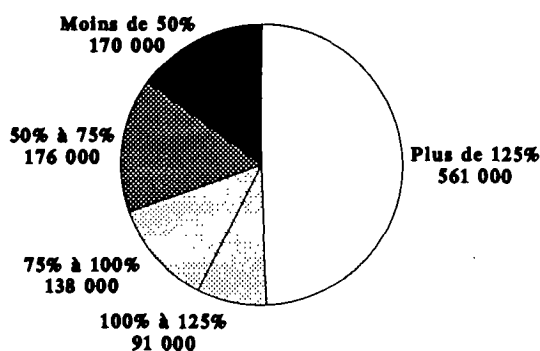
Dans le meilleur des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules pauvres dont les revenus se situent entre 75 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté (une des zones gris clair des diagrammes du graphique AA) ont eu suffisamment de revenus supplémentaires en 1994 pour sortir de la pauvreté. Selon ce scénario, le nombre de ces personnes aurait chuté de 1 421 000 à 817 000, et le taux de pauvreté serait tombé de 37 p. 100 à 21,3 p. 100.

Dans le pire des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules «presque pauvres» qui avaient des revenus situés entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté (l'autre zone gris clair de chaque diagramme) ont perdu assez de revenus en 1994 pour devenir réellement pauvres. Le nombre de personnes seules pauvres aurait grimpé de 1 421 000 à 1 901 000 et le taux de pauvreté serait monté en flèche, passant de 37 p. 100 à 49,5 p. 100.

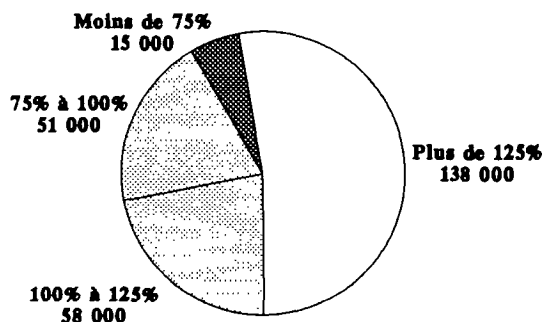
# Répartition des revenus en 1994, en pourcentage du seuil de pauvreté



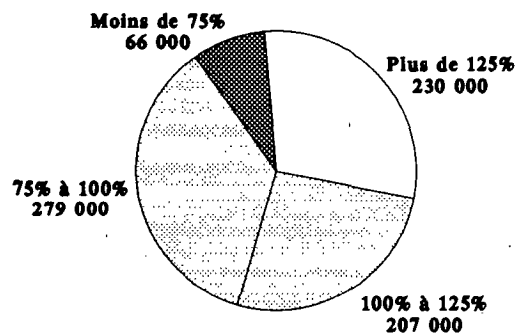
**Hommes seuls  
de moins de 65 ans**



**Femmes seules  
de moins de 65 ans**



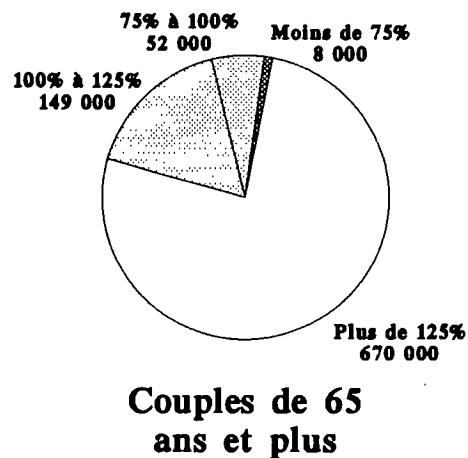
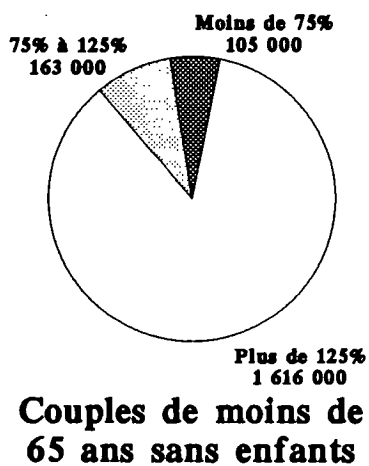
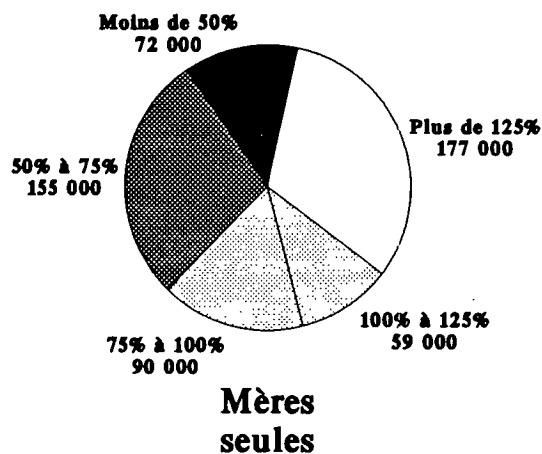
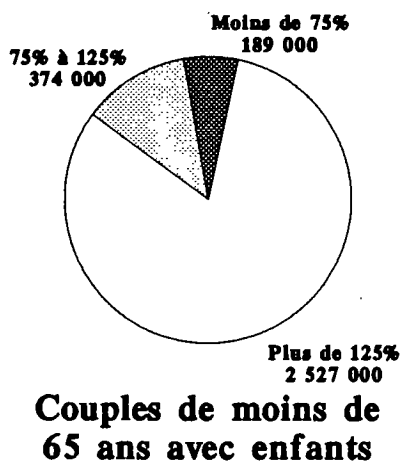
**Hommes seuls  
de 65 ans et plus**



**Femmes seules  
de 65 ans et plus**

**Graphique AA**

# Répartition des revenus en 1994, en pourcentage du seuil de pauvreté



Graphique AB



Le graphique AB présente le même type de ventilation des revenus pour les familles. Les trois diagrammes correspondant respectivement aux couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, aux couples de moins de 65 ans sans enfants, et aux couples de 65 ans et plus sont semblables. La grande majorité des familles avait des revenus équivalant à plus de 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Les zones gris clair qui correspondent aux revenus de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté étaient relativement étroites, si étroites que les catégories ont dû être combinées dans deux des diagrammes pour être clairement visibles. Les deux autres catégories (moins de 50 p. 100 et de 50 à 75 p. 100 du seuil de pauvreté) étaient encore plus petites et ont dû aussi être combinées.

Le seul type de famille qui faisait exception à la tendance générale des familles est celui des mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Selon le diagramme, relativement peu de mères seules ont des revenus de 125 p. 100 ou plus du seuil de pauvreté. On voit aussi que 72 000 de ces femmes ont des revenus qui n'atteignent pas la moitié de ce seuil et que 155 000 autres se situent entre 50 et 75 p. 100 du seuil de pauvreté.

En prenant la meilleure hypothèse, où toutes les familles de la catégorie des 75 à 100 p. 100 du seuil de pauvreté auraient eu des revenus supplémentaires et seraient sorties de la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait chuté de 1 108 000 à 636 000 en 1994, et le taux de pauvreté serait tombé de 13,7 p. 100 à 7,9 p. 100.

Selon l'hypothèse inverse, où les familles de la catégorie des 100 à 125 p. 100 du seuil seraient tombées dans la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait grimpé de 1 108 000 à 1 736 000, et le taux de pauvreté serait passé de 13,7 p. 100 à 21,4 p. 100.

**LES CANADIENS ET CANADIENNES PAUVRES  
ET LEURS SOURCES DE REVENU**

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 11 donne le revenu moyen des Canadiens et Canadiennes pauvres par type de famille, en 1994, le revenu moyen de tous les Canadiens et Canadiennes par type de famille, et il établit le rapport entre les deux.

**TABLEAU 11**  
**REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1994**

Type de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	8 201 \$	28 050 \$	29 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	8 525 \$	22 521 \$	38 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	12 311 \$	17 106 \$	72 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	12 406 \$	23 782 \$	52 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	12 699 \$	54 214 \$	23 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	14 397 \$	24 221 \$	59 %
Couples âgés de 65 ans et plus	17 272 \$	37 387 \$	46 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	19 022 \$	61 168 \$	31 %

Par exemple, en 1994, les hommes seuls de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 8 201 \$, alors que les hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondus, vivaient en moyenne avec 28 050 \$. Le revenu moyen des pauvres correspondait à 29 p. 100 de celui de tous les hommes seuls de moins de 65 ans.

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes sont parfois frappantes. Par exemple, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 19 022 \$ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 61 168 \$, soit trois fois autant, grosso modo.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. Les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 14 397 \$ seulement, mais le revenu moyen des mères seules était de 24 221 \$, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de toutes les familles avec deux conjoints.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiens et Canadiennes pauvres comptent sur divers programmes publics pour réussir à joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi perçues représentent une part très importante du revenu total.

Le tableau 12 à la page suivante montre la somme moyenne des paiements de transfert reçue par les familles pauvres et les personnes seules pauvres en 1994. Les paiements de transfert comprennent les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, l'assurance-chômage, l'assistance sociale, la pension de Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti versés par le fédéral, la Prestation fiscale pour enfants et le crédit fédéral de TPS. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ainsi que l'assurance-chômage sont administrés par les gouvernements, mais les fonds proviennent des contributions versées par les travailleurs et les employeurs, et non pas par le gouvernement.

Divers programmes gouvernementaux fournissent environ la moitié du revenu total du premier des quatre types de famille, 73 p. 100 du revenu total pour les mères seules de moins

de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, et plus de 90 p. 100 du revenu total des trois autres types de familles de 65 ans et plus.

<b>TABLEAU 12</b>			
<b>PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1994</b>			
Type de famille	Paiement de transfert moyen	Revenu moyen toutes sources confondues	Paiement de transfert en % du revenu total
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	4 181 \$	8 201 \$	51 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	4 238 \$	8 525 \$	50 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 361 \$	12 699 \$	50 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 067 \$	19 022 \$	48 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 551 \$	14 397 \$	73 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	11 183 \$	12 311 \$	91 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	11 558 \$	12 406 \$	93 %
Couples âgés de 65 ans et plus	15 829 \$	17 272 \$	92 %

Nous passons maintenant aux sources de revenu à proprement parler des pauvres, en commençant par celles des personnes âgées. La variété des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté parmi eux ont beaucoup diminué parmi ces personnes. Le tableau 13 présente une image plus détaillée de ces sources et d'autres sources de revenu courantes pour les couples de personnes âgées pauvres et pour les hommes et femmes seuls pauvres de 65 ans et plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par les seuls

bénéficiaires. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

<b>TABLEAU 13</b>						
<b>SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1994</b>						
Source de revenu	Couples âgés de 65 ans et plus (60 000)		Hommes seuls âgés de 65 ans et plus (66 000)		Femmes seules âgées de 65 ans et plus (345 000)	
	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	95 %	11 554 \$	100 %	7 680 \$	97 %	8 162 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	79 %	4 882 \$	73 %	4 105 \$	70 %	3 361 \$
Placements	28 %	1 508 \$	17 %	990 \$	34 %	1 790 \$
Suppléments provinciaux	25 %	1 931 \$	37 %	985 \$	45 %	1 076 \$
Pensions professionnelles	12 %	2 343 \$	20 %	3 031 \$	13 %	3 180 \$
Plans enregistrés d'épargne-retraite	2 %	2 342 \$	1 %	2 533 \$	2 %	1 315 \$
Toutes sources confondues	100 %	17 272 \$	100 %	12 406 \$	100 %	12 311 \$

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti fédéraux. Si l'on n'atteint pas 100 p. 100, c'est probablement parce que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des programmes. En 1994, le

montant maximal de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti versés aux couples âgés était de 16 489 \$, et le montant maximal pour une personne âgée seule, de 10 170 \$.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec constituent, en importance, la deuxième source de revenu, 79 p. 100 des couples âgés pauvres, 73 p. 100 des hommes âgés seuls pauvres, et 70 p. 100 des femmes âgées seules pauvres en ayant bénéficié. La prestation de retraite maximale versée par les deux régimes était de 8 333 \$ en 1994, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans et plus, de 5 000 \$. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

Quelques personnes âgées seules ont perçu un revenu de placements, mais les montants touchés sont modestes en moyenne.

Par «suppléments provinciaux», on entend ceux que certaines provinces versent, en plus du Supplément du revenu garanti aux personnes âgées ayant de faibles revenus. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants perçus sont en moyenne modestes.

Une assez petite proportion de personnes âgées tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel, et l'on voit au tableau 13 combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

La même remarque est en grande partie valable pour les revenus de REÉR ou de plans enregistrés d'épargne-retraite. En 1994, seulement 1 ou 2 p. 100 de toutes les personnes âgées pauvres ont eu des revenus provenant de rentes de REÉR. Dans la grande majorité des cas, ces personnes se trouvent dans cette situation parce qu'elles n'ont pas eu les moyens d'alimenter un REÉR avant de prendre leur retraite.

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, encore que l'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage soient elles aussi importantes. Le tableau 14 donne plus de détails.

En 1994, les gains représentaient la principale source de revenu pour quatre des cinq types de famille figurant au tableau 14, et la deuxième source en importance des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Ces gains sont déclarés par 59 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 57 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 57 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 77 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 43 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les 6 829 \$ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à 34 semaines de 40 heures de travail payées 5 \$ de l'heure ou à 17 semaines de travail à plein temps à 10 \$ l'heure.

Une part importante de chacun des cinq types de famille a perçu une assistance sociale en 1994. Ont déclaré avoir bénéficié de paiements de l'assistance sociale 43 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 38 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 35 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 37 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 73 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. À en juger par la moyenne des sommes reçues, nombre d'hommes et de femmes seuls et de familles monoparentales pauvres ont recouru à l'assistance sociale pendant une bonne partie de l'année. En moyenne, les couples pauvres, avec ou sans enfants, semblent avoir dépendu moins longtemps de l'assistance sociale. Comme le Conseil national du bien-être social le signale dans Revenus de bien-être social, 1994, les personnes seules ont pu percevoir des prestations d'assistance sociale provinciales et de programmes connexes allant de 3 084 \$ à 8 326 \$ par an; les parents seuls ayant un enfant, entre 8 844 \$ et 15 098 \$; et les couples avec deux enfants, de 9 876 \$ à 19 562 \$.<sup>4</sup>

Les prestations d'assurance-chômage ont été mentionnées par 13 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 9 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 20 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 25 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 11 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Comme dans le cas des gains, les sommes moyennes touchées donnent à penser que les familles et les personnes seules pauvres ont perçu des prestations d'assurance-chômage pendant assez longtemps. À partir de juillet 1994, les prestataires recevaient un maximum de 429 \$ par semaine.

**TABLEAU 14**

**SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1994**

Source de revenu	Hommes seuls (526 000)		Femmes seules (484 000)		Couples sans enfants (182 000)		Couples avec enfants (349 000)		Mères seules (317 000)	
	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Gains	59 %	6 153 \$	57 %	6 433 \$	57 %	8 638 \$	77 %	12 002 \$	43 %	6 829 \$
Assistance sociale	43 %	5 872 \$	38 %	6 291 \$	35 %	8 087 \$	37 %	10 149 \$	73 %	9 694 \$
Assurance-chômage	13 %	4 274 \$	9 %	3 905 \$	20 %	5 006 \$	25 %	5 525 \$	11 %	4 548 \$
Placements	8 %	669 \$	12 %	1 754 \$	20 %	1 884 \$	14 %	2 339 \$	4 %	1 578 \$
Prestation fiscale pour enfants	---	---	---	---	---	---	100 %	2 546 \$	99 %	2 046 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	8 %	5 259 \$	14 %	5 400 \$	18 %	5 939 \$	5 %	5 738 \$	5 %	5 035 \$
Pensions professionnels	2 %	5 715 \$	2 %	5 378 \$	8 %	7 461 \$	1 %	8 216 \$	1 %	2 605 \$
Pension alimentaire	---	---	2 %	4 444 \$	---	---	2 %	2 847 \$	20 %	3 254 \$
Revenu de toutes sources	100 %	8 201 \$	100 %	8 525 \$	100 %	12 699 \$	100 %	19 022 \$	100 %	14 397 \$



Un assez petit pourcentage de familles et de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté ont touché des revenus de placements.

La Prestation fiscale pour enfants a été adoptée en 1993 pour remplacer les Allocations familiales, le Crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit non remboursable pour les contribuables ayant des enfants de moins de 18 ans. Le montant maximal de la prestation fiscale pour enfants était, en 1994, dans la plupart des régions du Canada, de 1 233 \$ pour chaque enfant âgé de moins de sept ans et de 1 020 \$ pour chaque enfant de 7 à 17 ans. Les taux différaient légèrement au Québec et en Alberta, par suite de demandes dans ce sens des deux gouvernements provinciaux.<sup>5</sup>

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarés par 14 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 18 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; et par de beaucoup plus petits pourcentages de personnes appartenant aux trois autres types de famille. L'Enquête sur les finances des consommateurs ne précise pas le type de prestation, mais il peut s'agir de personnes de 60 à 64 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité.

De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de pensions privés ont pu percevoir des pensions de retraite, rentes de survivant ou de pensions d'invalidité.

Enfin, le tableau 14 montre que 20 p. 100 des mères seules pauvres âgées de 65 ans et moins ont reçu une pension alimentaire, dont le montant se situait en moyenne à 3 254 \$. Des femmes seules âgées de moins de 65 ans et des couples ayant des enfants de moins de 18 ans, 2 p. 100 ont reçu une pension alimentaire de leur ancien conjoint.

Même si les données exposées dans le tableau 14 éclairent beaucoup, elles ne donnent pas un tableau clair des combinaisons typiques de revenus. De toute évidence, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source de revenus alors que d'autres en ont plusieurs.

Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada d'effectuer des calculs avec des données spéciales pour différencier, selon leurs principales sources de revenus, les familles et les personnes seules pauvres, dont il est question dans le tableau 14. Pour les personnes de moins de 65 ans, on a pris comme principales sources de revenus, les gains, le bien-être social et l'assurance-chômage.

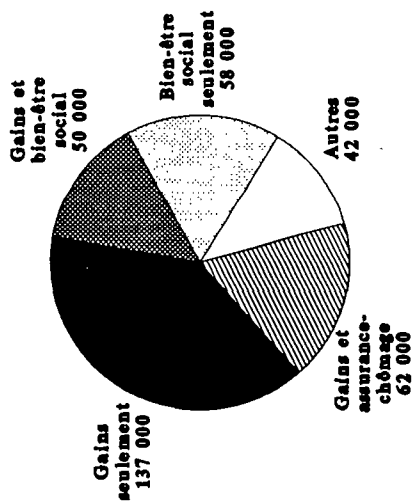
Le résultat de l'opération a été une série de tableaux basés sur différentes combinaisons de revenus : gains seulement, bien-être social seulement, gains et bien-être social ensemble, gains et assurance-chômage ensemble. Le graphique AC donne la ventilation des quatre combinaisons. D'autres combinaisons, comme le bien-être social et l'assurance-chômage mais pas les gains, ont produit des catégories trop petites pour pouvoir être utilisées.

Le diagramme du coin supérieur gauche du graphique présente la répartition des couples pauvres de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Un total de 137 000 familles ont indiqué que leurs gains constituaient leur principale source de revenus. Pour 62 000 autres familles, les revenus provenaient de leurs gains et de l'assurance-chômage mais pas du bien-être social, et 50 000 comptaient sur leurs gains et sur le bien-être social mais pas sur l'assurance-chômage. Au total 58 000 familles dépendaient de l'assurance-chômage seulement. La dernière tranche du diagramme représente les 42 000 autres familles pauvres qui n'entraient dans aucune des principales catégories. Certaines recevaient probablement des pensions d'invalidité d'un type quelconque ou avaient pris leur retraite avant 65 ans.

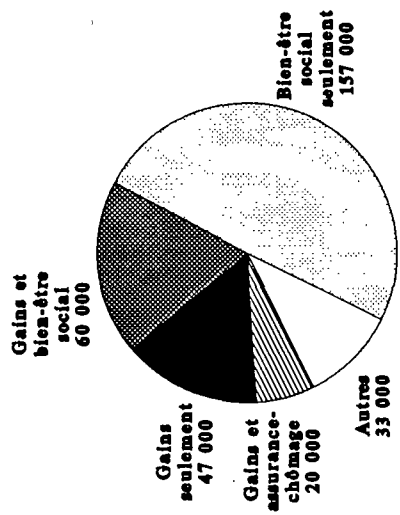
En combinant les trois tranches du diagramme qui incluent les gains, on remarque que 249 000 couples pauvres de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans ont compté sur leurs gains comme principal revenu en 1994. Beaucoup, cependant, ont dû recourir au bien-être social ou à l'assurance-chômage pendant une partie de l'année. Cette constatation suggère que les parents étaient aptes au travail et travaillaient volontiers à l'extérieur de chez eux, mais qu'ils ne pouvaient pas toujours trouver un emploi.

Les tracés des principales sources de revenus des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans sont semblables. Il n'y avait pas de différence notable entre les femmes et les hommes seuls, c'est pourquoi les données relatives aux deux sexes ont été combinées.

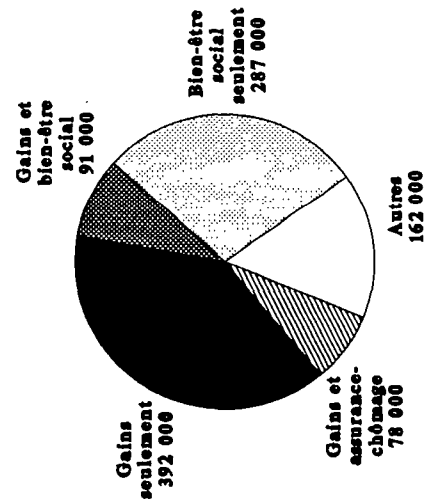
**Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1994**



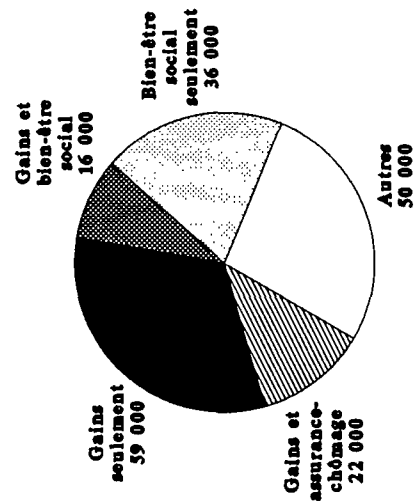
**Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1994**



**Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1994**



**Principales sources de revenus pour les couples sans enfants, 1994**



**Graphique AC**

Le diagramme qui a trait aux mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans est tout à fait différent. Environ 157 000 familles, c'est-à-dire la moitié du total, ont indiqué que le bien-être social constituait leur principale source de revenus. Mises ensemble, les parties du diagramme correspondant aux gains, aux gains et au bien-être social, ainsi qu'aux gains et à l'assurance-chômage, ne représentent que 40 p. 100 du total.

Un coup d'oeil à l'ensemble du graphique AC montre clairement qu'une majorité de familles et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans ont à un moment donné fait partie de la main-d'oeuvre rémunérée, et qu'un nombre relativement réduit de personnes pauvres a compté sur le bien-être social seulement. Les mères seules pauvres ont constitué le seul type de famille dont la principale source de revenu était le bien-être social pour une légère majorité.

Il importe de rappeler que les données du graphique montrent les principales sources de revenus pour 1994 seulement. Elles ne révèlent pas dans quelle situation les familles et les personnes seules se trouvaient les années précédentes. Par exemple, certains bénéficiaires du bien-être social ont pu temporairement jouer de malchance et n'ont pas pu trouver d'emploi rémunérateur en 1994. D'autres personnes ont pu dépendre du bien-être social pendant plus d'un an.

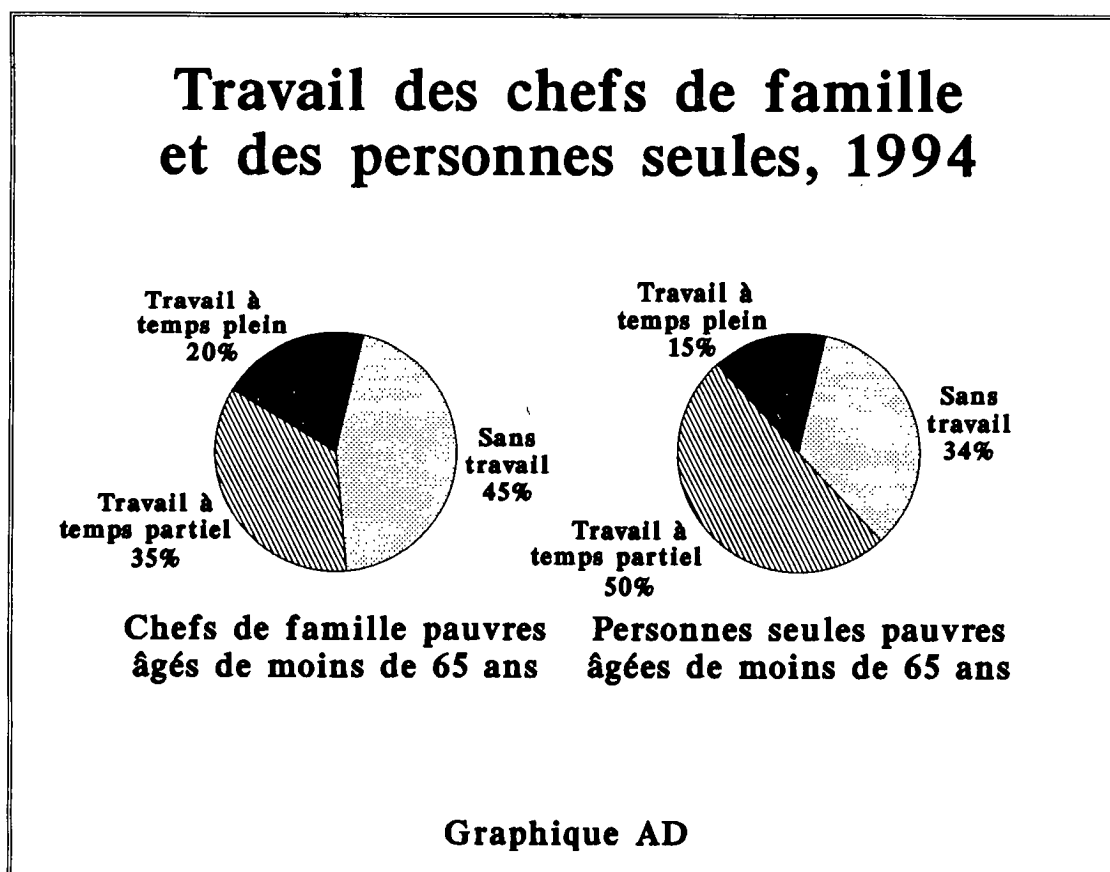
De même, les chiffres n'indiquent pas à quel moment les différents revenus ont été reçus. Des personnes pauvres qui ont conjugué des gains et de l'assurance-chômage ont sans aucun doute commencé l'année 1994 avec un emploi rémunérateur, mais ont été forcés de se rabattre sur l'assurance-chômage en cours de route. D'autres ont commencé l'année avec l'assurance-chômage et ont ensuite trouvé un nouvel emploi.

## EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

### Les petits salariés

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée. Certains réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à plein temps pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.<sup>6</sup>

Le graphique AD présente une ventilation des chefs de famille et des personnes seules vivant dans la pauvreté qui ont travaillé à plein temps, à temps partiel ou qui n'ont occupé aucun emploi rémunéré en 1994. Dans ces calculs, Statistique Canada a exclu les chefs de famille et les personnes seules de 65 ans et plus, ainsi que les personnes plus jeunes qui ont signalé une incapacité de travail permanente.



Par travail à plein temps, on entend que la personne travaille pendant au moins 49 semaines au cours de l'année et que la semaine de travail normale compte au moins 30 heures. Par travail à temps partiel, on entend que la personne travaille moins de 49 semaines dans l'année ou moins de 30 heures par semaine.

Dans l'ensemble, 20 p. 100 des chefs de famille pauvres de moins de 65 ans ont travaillé à plein temps en 1994; 35 p. 100 ont travaillé à temps partiel; et les 45 p. 100 restants n'ont pas occupé d'emploi rémunéré. Parmi les personnes pauvres seules de moins de 65 ans, 15 p. 100 ont travaillé à plein temps; 50 p. 100, à temps partiel; et les autres 34 p. 100, n'ont pas occupé d'emploi rémunéré.

Ces chiffres traduisent une détérioration des conditions de l'emploi, probablement due à la récession et à ses conséquences. En 1990, 27 p. 100 des chefs de famille pauvres travaillaient à plein temps; 40 p. 100, à temps partiel; et 33 p. 100, pas du tout. Les données équivalentes de 1990 pour les personnes pauvres vivant seules étaient 19 p. 100 à plein temps, 54 p. 100 à temps partiel et 27 p. 100 pas du tout.

Il existe une autre définition des petits salariés, à savoir les familles et personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

En se fondant sur cette définition, Statistique Canada a établi que 373 000 familles dont le chef avait moins de 65 ans et 430 000 personnes seules de moins de 65 ans constituaient le groupe des petits salariés en 1994. Le tableau 15 renseigne sur les cinq principaux types de famille de moins de 65 ans. Comme le graphique AD, le tableau exclut les personnes inaptes au travail de façon permanente.

**TABLEAU 15**

**FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS  
POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1994**

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres*	460 000	418 000	153 000	333 000	311 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	228 000	202 000	68 000	185 000	58 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	50 %	48 %	45 %	55 %	19 %
Gains annuels moyens	7 384 \$	7 774 \$	11 273 \$	15 149 \$	11 651 \$
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	1 167 \$	1 027 \$	2 194 \$	5 095 \$	4 099 \$
Revenu total moyen	8 551 \$	8 801 \$	13 467 \$	20 244 \$	15 750 \$
Gains en pourcentage du revenu total	86 %	88 %	84 %	75 %	74 %

\* Le tableau exclut les personnes incapables au travail de façon permanente.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour une bonne part des quatre types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 50 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 48 p. 100 des femmes seules pauvres, 45 p. 100 des couples pauvres sans enfants et 55 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules pauvres étaient l'exception à la règle. Seulement 19 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient la moitié de leur revenu ou plus d'un salaire.

La partie inférieure du tableau 15 indique le revenu moyen des petits salariés et l'importance de leur salaire. Les gains moyens des hommes et des femmes seuls, par exemple, équivalaient à 37 ou 39 semaines de travail de 40 heures, à 5 \$ l'heure. Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

Le tableau donne également à penser que peu de familles ou de personnes seules travaillant dépendaient beaucoup de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou la Prestation fiscale pour enfants.

Bien que les chiffres soient limités aux pauvres dont le salaire représentait au moins la moitié du revenu total, la dernière ligne du tableau montre qu'une part beaucoup plus importante du revenu total provient normalement des salaires. Ceux-ci représentaient, en moyenne, de 74 p. 100 à 88 p. 100 du revenu total des différents types de famille.

### **Les enfants**

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents, et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.



Le tableau 16 donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1994. La catégorie «enfants pauvres tous types de familles» comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de famille nommés. Par exemple, le nombre national total, 1 334 000 enfants pauvres, comprenait 91 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivaient dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans et plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

<b>TABLEAU 16</b>						
<b>ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1994</b>						
	Enfants pauvres, tous types de famille		Enfants pauvres, famille biparentale moins de 65 ans		Enfants pauvres, mères seules moins de 65 ans	
	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants
Terre-Neuve	23,5 %	34 000	17,9 %	22 000	69,2 %	10 000
Île-du-Prince-Édouard	13,0 %	5 000	6,0 %	2 000	57,6 %	2 000
Nouvelle-Écosse	20,2 %	44 000	10,9 %	20 000	68,1 %	22 000
Nouveau-Brunswick	18,5 %	33 000	11,0 %	16 000	62,8 %	14 000
Québec	20,1 %	338 000	13,4 %	190 000	64,2 %	132 000
Ontario	17,7 %	463 000	11,0 %	239 000	56,9 %	191 000
Manitoba	21,7 %	59 000	13,6 %	31 000	71,5 %	23 000
Saskatchewan	22,4 %	59 000	13,6 %	30 000	66,4 %	24 000
Alberta	17,4 %	125 000	11,5 %	69 000	58,6 %	49 000
Colombie-Britannique	19,9 %	170 000	12,2 %	85 000	57,7 %	72 000
Canada	19,1 %	1 334 000	12,1 %	703 000	60,5 %	539 000

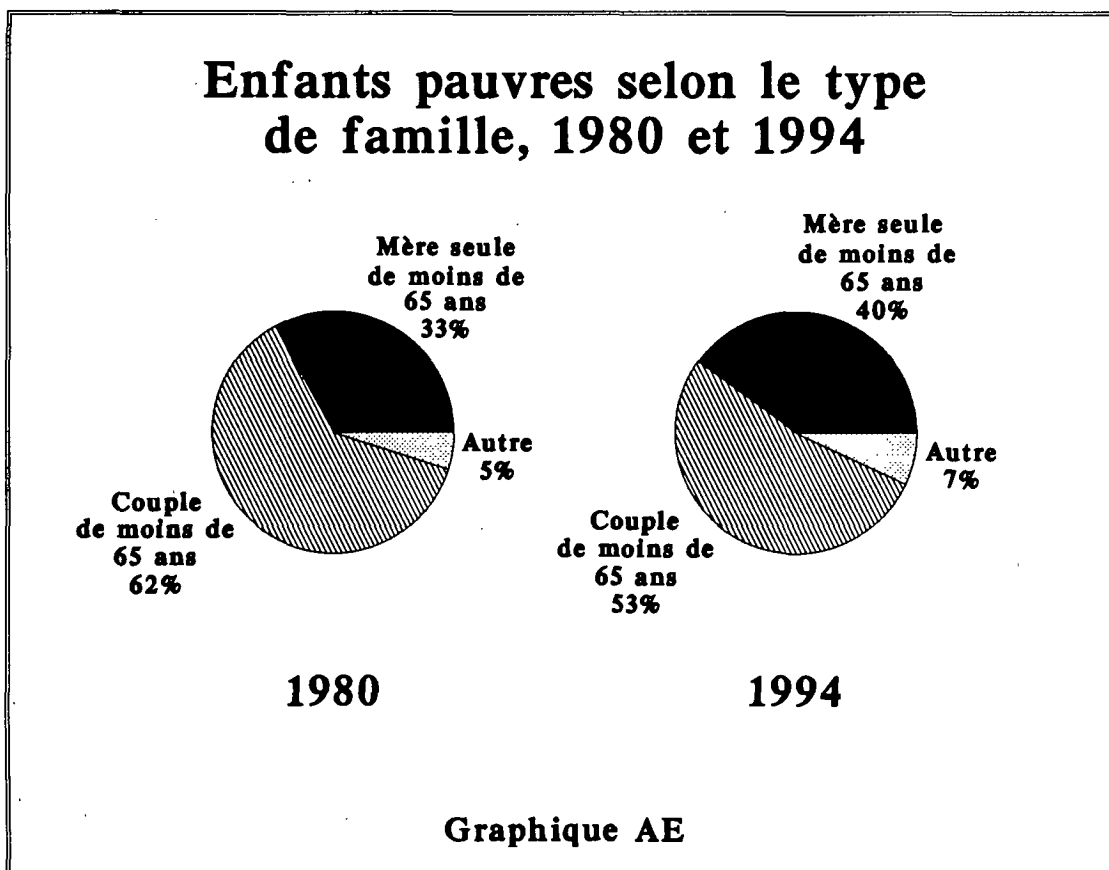
En 1994, 19,1 p. 100 des enfants de moins de 18 ans étaient pauvres. C'est dans l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relevait le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 13 p. 100, et à Terre-Neuve que l'on trouvait le plus fort, soit 23,5 p. 100. Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 12,1 p. 100, et les taux provinciaux allaient de 6 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 17,9 p. 100 à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement étaient extrêmement forts. Le taux national était de 60,5 p. 100, soit 56,9 p. 100 en Ontario pour le taux le plus bas et 71,5 p. 100 au Manitoba pour le taux le plus fort.

Entre 1993 et 1994, les taux de pauvreté parmi tous les enfants ont augmenté à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Ils ont baissé dans les sept autres provinces.

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 16 montre que ce n'est pas le cas partout au Canada. En 1994, 703 000 enfants pauvres vivaient dans une famille biparentale composée de parents âgés de moins de 65 ans, tandis que 539 000 autres vivaient dans une famille monoparentale ayant une femme à sa tête âgée de moins de 65 ans.

La province faisant exception à la norme était la Nouvelle-Écosse. Les enfants pauvres vivant avec leur mère seulement y étaient plus nombreux que ceux élevés par leurs deux parents, soit 22 000 contre 20 000.

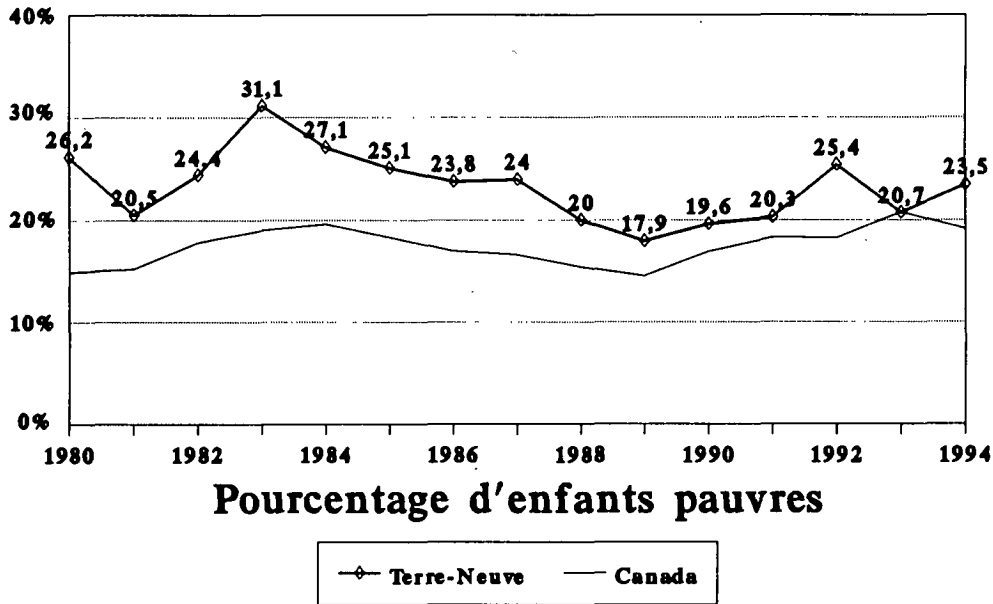
Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit au graphique AE, en 1980, 33 p. 100 des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1994, ces chiffres sont passés à 40 p. 100 et 53 p. 100 respectivement.



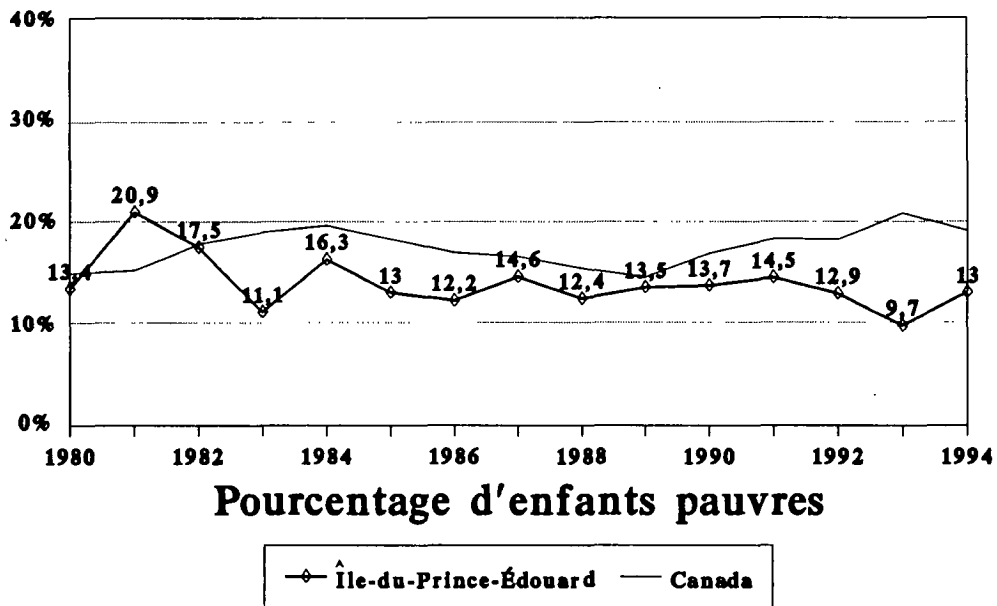
Les graphiques des cinq pages suivantes illustrent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants. Chacun donne les taux d'ensemble de la pauvreté touchant les enfants de 1980 à 1994. À des fins de comparaison, chaque graphique est assorti d'une courbe sans pourcentage qui représente l'évolution du taux de pauvreté chez les enfants au niveau national.

L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont affiché des taux de pauvreté au-dessous de la moyenne pendant presque toute la période considérée. Quant à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, ils ont en général dépassé la moyenne. Ceux de la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont varié. Les taux du Nouveau-Brunswick sont tombés sous la moyenne en 1992. Ceux de l'Alberta ont commencé à dépasser la moyenne à la fin des années 80 et ont atteint leur sommet en 1992 avec 23,3 p. 100.

## Terre-Neuve

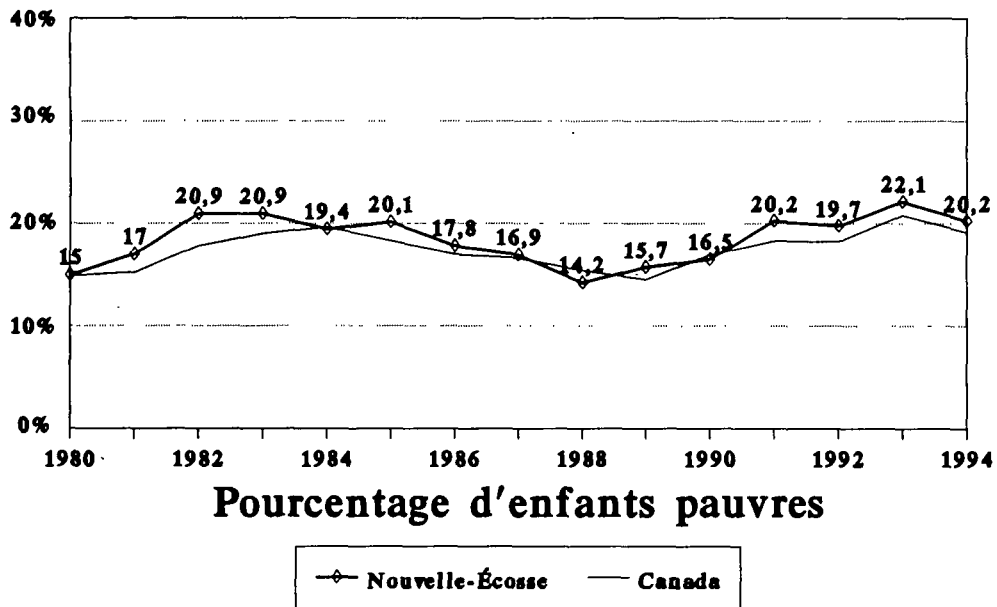


## Île-du-Prince-Édouard

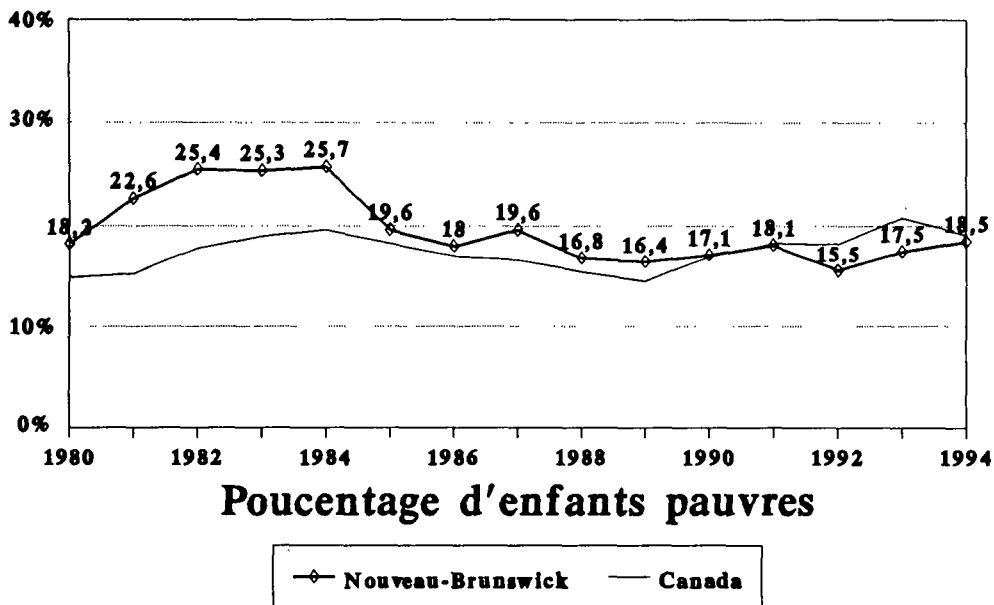


Graphique AF

# Nouvelle-Écosse

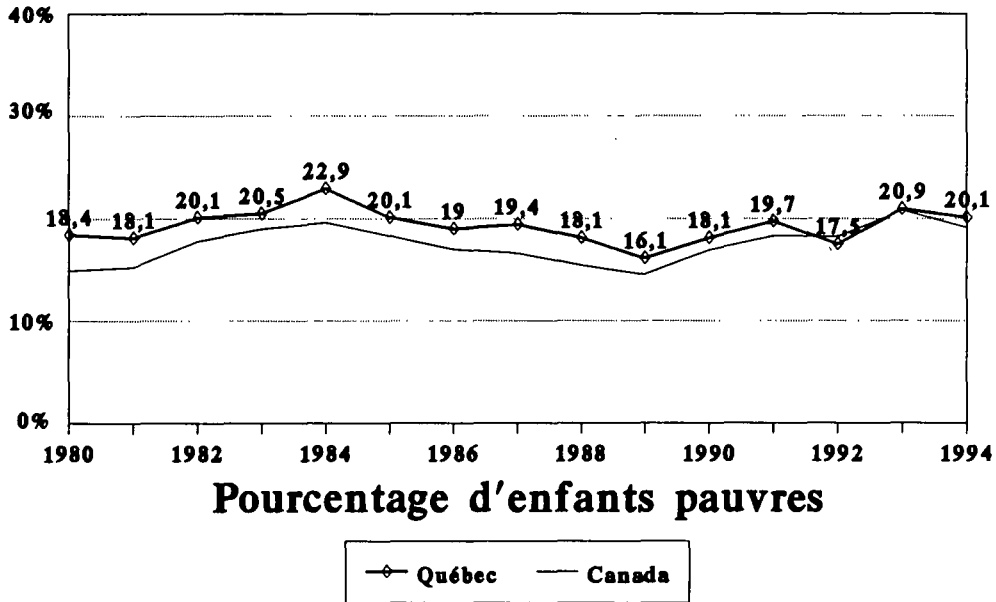


# Nouveau-Brunswick

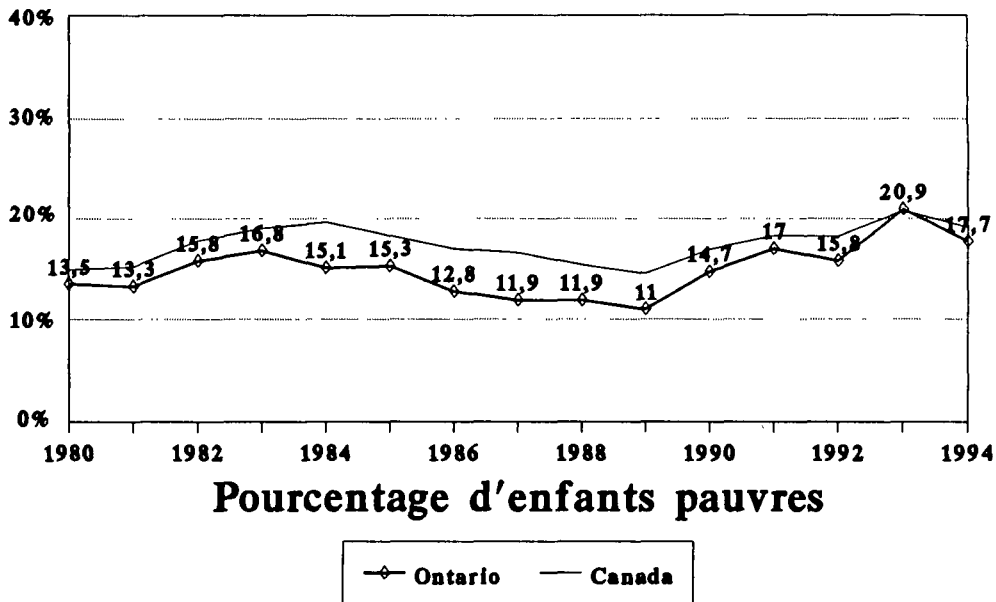


Graphique AG

# Québec

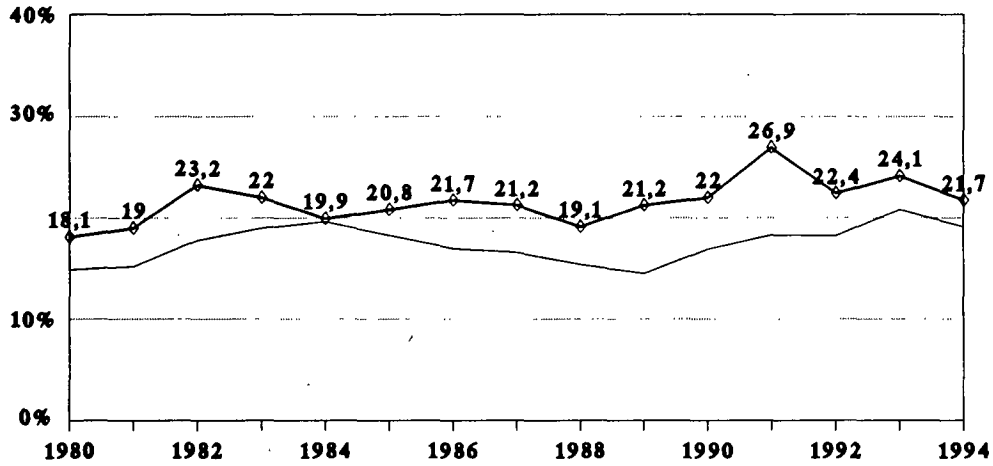


# Ontario



Graphique AH

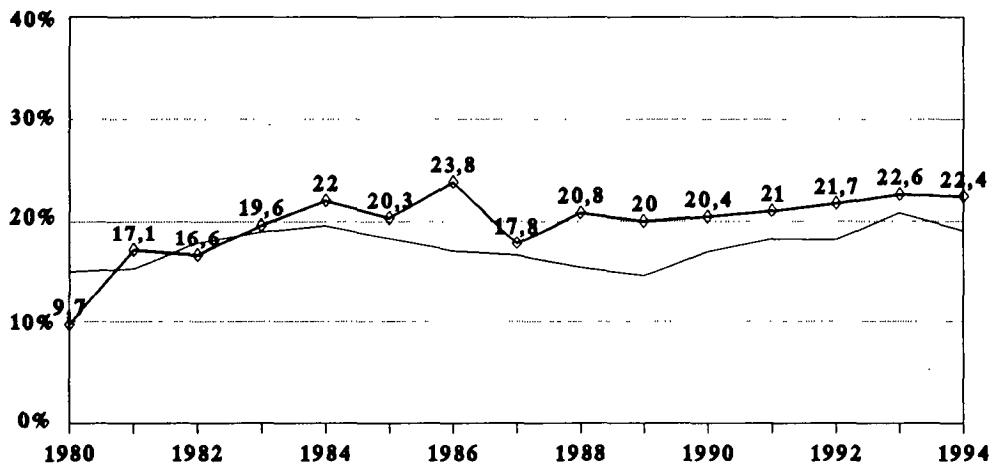
# Manitoba



Pourcentage d'enfants pauvres

—◇— Manitoba — Canada

# Saskatchewan

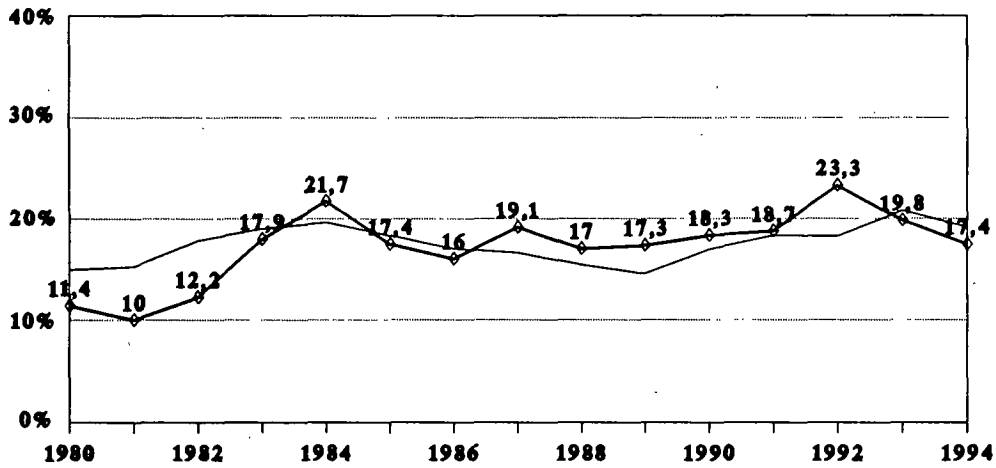


Pourcentage d'enfants pauvres

—◇— Saskatchewan — Canada

Graphique A1

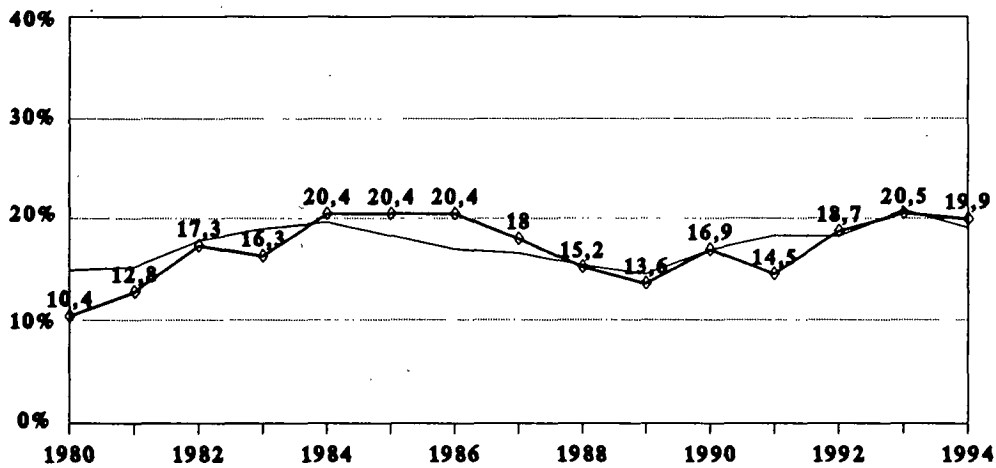
# Alberta



Pourcentage d'enfants pauvres

◆ Alberta — Canada

# Colombie-Britannique



Pourcentage d'enfants pauvres

◆ Colombie-Britannique — Canada

Graphique AJ



**Les femmes**

Comme nous l'avons vu plus tôt, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 17 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus de 1980 à 1994, et le rapport entre les taux des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

<b>TABLEAU 17</b>					
<b>TENDANCES DE LA PAUVRETÉ</b>					
<b><u>CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS</u></b>					
	Femmes adultes		Hommes adultes		Rapport entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes
	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	
1980	18,0 %	1 565 000	12,7 %	1 058 000	1,42
1981	17,8 %	1 567 000	12,6 %	1 063 000	1,40
1982	18,1 %	1 624 000	13,6 %	1 160 000	1,33
1983	20,1 %	1 836 000	15,4 %	1 334 000	1,30
1984	19,7 %	1 817 000	14,9 %	1 304 000	1,31
1985	18,8 %	1 754 000	14,0 %	1 240 000	1,34
1986	17,7 %	1 677 000	13,4 %	1 197 000	1,31
1987	17,4 %	1 673 000	12,9 %	1 176 000	1,34
1988	17,1 %	1 664 000	11,7 %	1 081 000	1,46
1989	15,5 %	1 534 000	10,7 %	1 001 000	1,45
1990	16,2 %	1 622 000	11,3 %	1 079 000	1,43
1991	17,3 %	1 767 000	12,7 %	1 234 000	1,36
1992	17,4 %	1 804 000	13,1 %	1 289 000	1,33
1993	18,5 %	1 949 000	13,9 %	1 398 000	1,33
1994	18,1 %	2 011 000	13,4 %	1 434 000	1,35

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. 100 parmi les femmes adultes, de 12,7 p. 100 parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1994, ces taux s'élevaient respectivement à 18,1 p. 100 et 13,4 p. 100, ce qui donnait un rapport de 1,35 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais le rapport change peu.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules âgées de 65 ans et plus, et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1994, le taux de pauvreté pour le premier type nommé était de 42,6 p. 100, comparé à 31,7 p. 100 pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 44,1 p. 100 pour les femmes et de 25,2 p. 100 pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, il était de 57,3 p. 100, soit beaucoup plus élevé que ceux correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et épouses sont identiques dans tous ces cas.

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner le rôle que jouent les femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1994 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté

hypothétiques des familles en l'absence du revenu féminin. Les résultats sont présentés au tableau 18.

En 1994, le taux réel de pauvreté dans l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans était de 9,9 p. 100, et le nombre total des familles vivant dans la pauvreté, de 569 000. Si l'on enlève les gains des épouses, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de pauvreté passe à 20,5 p. 100 et le nombre de familles pauvres fait plus que doubler, puisqu'il passe à 1 177 000.

<p align="center"><b>TABLEAU 18</b></p> <p align="center"><b>LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE</b></p> <p align="center"><b>DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1994</b></p>		
	<p align="center">Pourcentage des familles qui étaient pauvres en 1994</p>	<p align="center">Pourcentage des familles qui auraient été pauvres sans les gains de l'épouse</p>
Terre-Neuve	15,7 %	24,7 %
Île-du-Prince-Édouard	4,3 %	14,7 %
Nouvelle-Écosse	10,2 %	20,0 %
Nouveau-Brunswick	9,1 %	16,7 %
Québec	12,4 %	23,9 %
Ontario	8,5 %	18,8 %
Manitoba	9,7 %	22,9 %
Saskatchewan	10,1 %	21,7 %
Alberta	9,4 %	21,3 %
Colombie-Britannique	8,6 %	17,7 %
Canada	9,9 %	20,5 %

Les tendances sont plus ou moins les mêmes dans l'ensemble du pays. Si les épouses n'avaient pas occupé d'emploi rémunéré, à défaut de tout autre changement, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été beaucoup plus élevés dans toutes les provinces.

### Les personnes âgées

Le tableau 19 présente les taux de pauvreté parmi les hommes et les femmes âgés, dans chaque province, en 1980, 1993 et 1994, ainsi que les changements enregistrés en 1980 par rapport à 1994, et en 1993 par rapport à 1994. Au fil des ans, les taux de pauvreté parmi les personnes âgées ont chuté considérablement, et nombre des chiffres donnés pour 1994 constituent des records ou presque à la baisse.

Entre 1993 et 1994, les taux de pauvreté des hommes âgés ont baissé dans toutes les provinces, et ceux des femmes âgées dans sept provinces. Les seules hausses se sont produites à Terre-Neuve, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Comme par les années passées, les taux de pauvreté parmi les femmes et les hommes de 65 ans et plus ont été remarquablement plus élevés au Québec que dans les autres provinces. Cette disparité semble s'expliquer principalement par le fait que le Québec est la seule province populeuse qui n'offre pas de supplément provincial de revenu aux personnes âgées à faible revenu.

**TABLEAU 19**

**TAUX DE PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES PAR PROVINCE**

	Hommes					Femmes				
	1980	1993	1994	% changement 1980-1994	% changement 1993-1994	1980	1993	1994	% changement 1980-1994	% changement 1993-1994
	Terre-Neuve	27,6	13,1	5,7	-79%	-56%	36,9	17,6	19,5	-47%
Île-du-Prince-Édouard	33,7	5,8	4,4	-87%	-24%	52,7	12,6	11,1	-79%	-12%
Nouvelle-Écosse	22,8	8,4	7,8	-66%	-7%	31,5	21,1	12,2	-61%	-42%
Nouveau-Brunswick	22,1	8,3	8,1	-63%	-2%	34,2	22,0	17,3	-49%	-21%
Québec	33,7	21,4	17,9	-47%	-16%	46,2	34,2	30,9	-33%	-10%
Ontario	24,0	12,9	6,6	-73%	-49%	34,3	22,3	18,2	-47%	-18%
Manitoba	23,8	12,6	10,3	-57%	-18%	41,2	24,9	28,8	-30%	+16%
Saskatchewan	28,1	8,1	5,6	-80%	-31%	49,0	15,7	13,5	-72%	-14%
Alberta	25,2	13,7	10,9	-57%	-20%	38,8	22,6	19,4	-50%	-14%
Colombie-Britannique	29,6	12,7	9,0	-70%	-29%	32,7	23,6	26,4	-19%	+12%
Canada	27,3	14,4	10,1	-63%	-30%	38,4	25,1	22,6	-41%	-10%

## CONCLUSION

Le Conseil national du bien-être social espère que 1996, que les Nations Unies ont déclarée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, verra s'intensifier la lutte contre la pauvreté au Canada et dans le monde. De toute évidence, nous ne nous attendons pas à ce que ce fléau disparaisse de notre pays en un an, mais nous savons qu'il est possible de lui faire perdre beaucoup de terrain en très peu d'années.

Pour atteindre ce but, tous les gouvernements devront modifier leurs priorités ainsi que leurs attitudes envers les pauvres. Nous estimons que quatre stratégies aideraient grandement le Canada à mener - et à gagner - une guerre contre la pauvreté.

Les gouvernements devraient faire un effort particulier pour promouvoir une image réaliste des pauvres. Ces dernières années, l'économie chancelante et les ruptures familiales ont fait grossir les rangs des pauvres. Dans ce contexte, il est déplacé d'entretenir des stéréotypes faux et dégradants à l'endroit des pauvres.

Les gouvernements devraient d'abord examiner les dépenses fiscales au lieu de sabrer dans les programmes sociaux pour réduire leurs déficits. Les gouvernements devraient s'engager à jouer la carte de l'imposition équitable fondée sur la capacité de payer des contribuables. Entre autres, il faudrait mettre un terme aux échappatoires qui se chiffrent à des milliards de dollars et profitent principalement aux Canadiens riches et aux organismes à but lucratif. Dans la même veine, les gouvernements devraient cesser de couper les programmes sociaux qui fournissent de l'aide aux membres les moins fortunés de notre société. Il est injuste de demander aux pauvres de «payer leur part» des coûts de la réduction du déficit.

Les gouvernements devraient faire corps pour combattre la pauvreté. Tous les gouvernements ont intérêt à promouvoir le bien-être de la population canadienne. Il est par conséquent logique qu'ils collaborent au lieu de se refiler mutuellement leurs problèmes financiers. Depuis le début des années 80, le gouvernement fédéral ne cesse d'asséner des coups aux gouvernements provinciaux et territoriaux en leur imposant une série de coupures unilatérales du soutien financier des programmes à coûts partagés. Nombre de provinces et de

territoires ont commencé à traiter les municipalités de la même façon en amputant les fonds versés aux administrations locales, aux districts scolaires et aux hôpitaux.

Les gouvernements devraient ajouter la lutte contre la pauvreté à leur liste de priorités économiques immédiates. Étant donné les ressources dont ils disposent, il n'y a pas de raison que les gouvernements attendent d'avoir maîtrisé la réduction du déficit, baissé les taux d'intérêt ou créé des emplois pour se lancer dans la lutte contre la pauvreté. La réalité est que les pauvres ne peuvent pas attendre cinq, dix ou vingt ans avant qu'on se penche sur leurs problèmes. Ils doivent mettre du pain sur la table aujourd'hui.

En parlant de lutte future contre la pauvreté, il convient de rappeler le succès d'un combat mené antérieurement contre la pauvreté qui sévissait parmi les personnes âgées et a atteint son apogée dans les années 60. Ce problème affecte encore les aînés, mais les taux de pauvreté et le nombre de pauvres âgés se sont effondrés au cours de la dernière génération grâce à l'instauration de programmes comme la pension fédérale de Sécurité de la vieillesse, le Supplément fédéral de revenu garanti ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Les leçons du passé sont à la fois encourageantes et affligeantes. Elles laissent penser que les approches utilisées avec succès pour les personnes âgées dans les années 60 peuvent être adaptées à la lutte actuelle contre la pauvreté chez les enfants et les familles monoparentales, ou dans tout autre groupe de Canadiennes et de Canadiens désavantagés. L'expérience du passé nous rappelle aussi que la lutte contre la pauvreté n'est jamais finie. Elle exige un engagement soutenu des gouvernements pour que les initiatives lancées dans les années 90 portent fruit dans les années à venir.

### RENOIS

1. Voir la publication du Conseil économique du Canada intitulé Les nouveaux visages de la pauvreté : la sécurité du revenu des familles canadiennes.
2. La même méthode a été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement a été estimées à 34,7 p. 100 du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
3. L'information qui a servi à dresser le graphique A provient de Statistique Canada, chapitre 2 de Données de base sur la pauvreté au Canada, 1994, de David P. Ross, E. Richard Shillington et Clarence Lochhead, publié par le Conseil canadien de développement social, et de «Poverty in Canada - 1994» écrit par Christopher A. Sarlo et publié en 1994 à titre de supplément du Fraser Forum produit par le Fraser Institute.

Certains seuils de pauvreté avaient été calculés pour des années antérieures; ils ont été mis à jour selon les données de 1994 par le CCDS ou le Conseil national du bien-être social.

4. Ces chiffres sont tirées du tableau 5 de Revenus de bien-être social 1994. On y retrouve les prestations provinciales de bien-être social et d'autres prestations provinciales.
5. En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
6. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Données de base sur la pauvreté au Canada, 1994 p. 75. On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Gunderson, Morley et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990), p. 57-61.



**ANNEXE A**

**SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA  
(BASE DE 1986) POUR 1995**

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	15 819	13 895	13 574	12 374	10 769
2	21 442	18 835	18 399	16 771	14 600
3	27 256	23 941	23 387	21 318	18 556
4	31 383	27 561	26 927	24 547	21 364
5	34 287	30 114	29 419	26 818	23 343
6	37 219	32 686	31 932	29 109	25 337
7 et plus	40 029	35 159	34 347	31 311	27 252

**SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS DE 1996  
PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL\***

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 175	14 208	13 879	12 652	11 011
2	21 924	19 259	18 813	17 148	14 929
3	27 869	24 480	23 913	21 798	18 974
4	32 089	28 181	27 533	25 099	21 845
5	35 058	30 792	30 081	27 421	23 868
6	38 056	33 421	32 650	29 764	25 907
7 et plus	40 930	35 950	35 120	32 015	27 865

\* préparés sur un taux d'inflation estimatif de 2,25 p. cent pour 1996

**ANNEXE B**

**STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1994**

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	30 000	62,2 %	84 000	60,5 %	111 000	53,9 %	92 000	57,2 %
Femmes seules de moins de 65 ans	33 000	47,5 %	153 000	48,3 %	150 000	38,8 %	148 000	40,8 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	34 000	35,7 %	173 000	39,2 %	149 000	26,0 %	169 000	31,0 %
Femmes seules de 65 ans et plus	19 000	32,3 %	111 000	56,9 %	108 000	37,8 %	106 000	44,0 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	5 000	20,1 %	26 000	39,9 %	14 000	15,5 %	22 000	25,6 %
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	32 000	11,8 %	102 000	13,0 %	115 000	10,0 %	100 000	11,2 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	17 000	11,8 %	65 000	13,4 %	57 000	8,3 %	42 000	7,5 %
Couples de 65 ans et plus	3 000	4,2 %	27 000	13,1 %	18 000	5,3 %	13 000	4,6 %

**ANNEXE B (SUITE)**

**DEGRÉ DE PAUVRETÉ EXPRIMÉ EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ  
ET EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ, 1994**

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 417 \$	61,0 %	8 787 \$	61,3 %	7 927 \$	66,0 %	9 411 \$	59,3 %
Femmes seules de moins de 65 ans	5 668 \$	54,4 %	6 040 \$	57,7 %	5 763 \$	59,6 %	6 084 \$	57,6 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	5 232 \$	54,3 %	6 215 \$	53,9 %	5 857 \$	58,9 %	5 756 \$	55,6 %
Femmes seules de 65 ans et plus	1 639 \$	86,9 %	2 781 \$	81,2 %	2 014 \$	86,5 %	2 278 \$	84,3 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	6 983 \$	70,6 %	8 182 \$	70,7 %	8 214 \$	64,4 %	8 599 \$	65,1 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	5 249 \$	65,7 %	5 657 \$	69,6 %	6 128 \$	66,9 %	6 656 \$	61,9 %
Couples de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							

**MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

Mad. Lucie Blais	Sullivan (Québec)
M. Armand Brun	Shediac (Nouveau-Brunswick)
Mad. Helen Margaret Finucane	Regina (Saskatchewan)
M. Charles H. Forsyth	Hamilton (Ontario)
M. Bruce Hardy	North Delta (Colombie-Britannique)
Mad. Dana Howe	Windsor (Ontario)
M. Jonathan Murphy	Edmonton (Alberta)
M. David S. Northcott	Winnipeg (Manitoba)
M. Calvin A. White	Flat Bay (Terre-Neuve)

\*\*\*\*\*

Directeur: Steve Kerstetter

Agent de liaison: Carole Lanthier Bayram

Agent de publications: Anna Kyle

## **CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Ils sont d'anciens ou d'actuels assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité de revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 2nd Floor, 1010 Somerset Street West, Ottawa K1A 0J9.